



# Charte forestière du territoire de la CREA

## Programme d'actions 2010 - 2013



Mars 2010

## **Préambule**

Introduite par la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 dite d'orientation sur la forêt, les chartes forestières de territoire ont été créées pour mieux répondre aux nouvelles attentes que la société française exprime vis-à-vis de la forêt. Elles sont un outil mis à la disposition des acteurs locaux pour une gestion contractuelle de l'espace forestier. Elles visent à :

- garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes;
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers;
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits;
- favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier.

La charte doit concerner un territoire identifié et pertinent. Elle est établie pour une durée déterminée et repose sur un principe de volontariat.

## **Avant-propos**

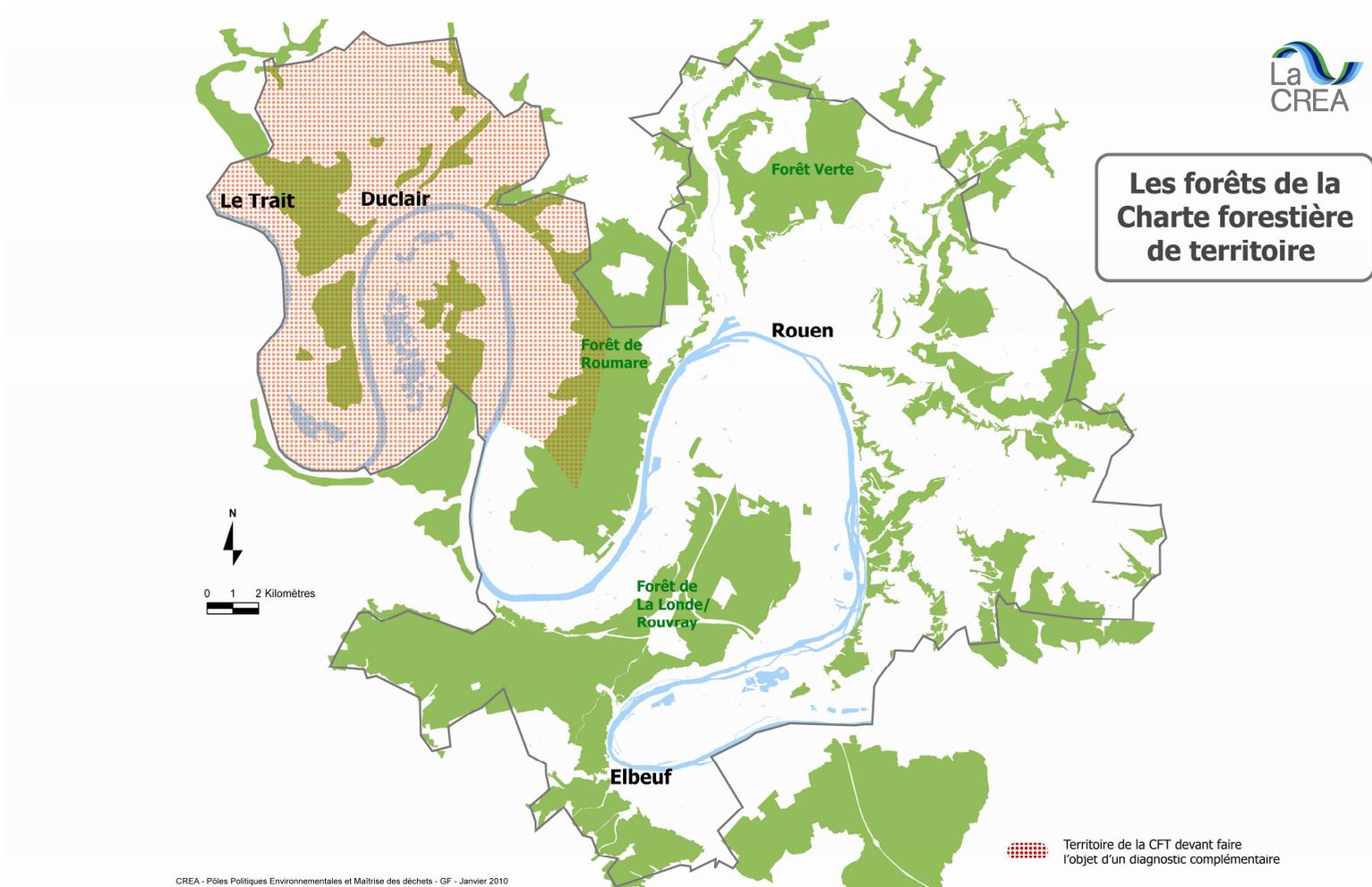
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, la Communauté de l'Agglomération Elbeuf Boucle de Seine, la Communauté de Communes Seine-Austreberthe et la Communauté de Communes Le Trait-Yainville ont fusionné pour former la Communauté de l'agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe (CREA). Ce changement de territoire intervient au terme de la réflexion menée pour mettre en place un nouveau plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire pour 2010 – 2013. Ainsi, l'historique de la démarche développée ci-dessous reprendra le nom des anciennes collectivités afin de bien distinguer les avancées en matière d'accueil du public en forêt sur les différents territoires concernés.

De même, le nouveau plan d'actions de la Charte a été défini dans le cadre de réflexions menées sur un territoire moins large que celui de la CREA. Aussi, l'année 2010 sera l'occasion d'acquérir des éléments de diagnostic sur les « nouvelles » forêts de la CREA (forêt domaniale du Trait Maulévrier, forêt de Jumièges...). Ces éléments seront obtenus à l'occasion de rencontres avec les nouvelles communes, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, ainsi que des membres du Comité technique intervenant dans ces massifs forestiers. Le lancement, en début d'année, d'une enquête de fréquentation / satisfaction des forêts du territoire est également programmé. Ainsi, il sera alors possible de définir les enjeux propres à ces nouveaux espaces et éventuellement de proposer la création de nouvelles fiches actions qui viendront enrichir la Charte Forestière de Territoire.

Le patrimoine forestier de la CREA couvre une surface de plus 21 000 hectares soit un peu moins du tiers du territoire. Les forêts sont essentiellement des forêts périurbaines. Elles sont composées pour moitié (51,3 %) de forêts domaniales (soit plus de 10 700 hectares) et pour près de 60% de forêts publiques (soit plus de 12 700 hectares). Ces forêts offrent une diversité de sous-bois et d'ambiances que les habitants méconnaissent souvent.

Le massif du Madrillet, la forêt de Roumare ainsi qu'une partie du massif de La Londe bénéficient d'un classement en forêt de protection.

Les forêts de la Charte sont des forêts durablement gérées. Elles relèvent d'une réglementation spécifique qui encadre et oriente leur gestion : « Protéger la forêt, valoriser ses produits et assurer l'avenir du patrimoine forestier en prenant en compte toutes ses fonctions ».



## Historique de la Charte Forestière de Territoire

Une réflexion a été initiée en 2003 afin de mettre en place une Charte forestière de territoire, s'appuyant notamment sur la loi d'orientation sur la forêt et certaines modifications apportées par le législateur dans le code forestier. Pour assurer une concertation la plus large possible dans ce projet de Charte forestière de territoire, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a mis en place un organe de concertation, appelé Comité technique, réunissant :

- les collectivités locales,
- les services de l'Etat,
- l'ensemble des acteurs institutionnels de la forêt (ONF, CRPF, Anoribois, coopérative forestière, représentants des propriétaires privés ou des experts forestiers...)
- les associations de défense de l'environnement et/ou d'usagers de la forêt (HNNE, AREHN, Fédération de randonnée pédestre, fédération des chasseurs...)

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise a accepté de devenir l'animateur de la Charte forestière de territoire, mais elle a souhaité que seule la thématique de **l'accueil du public** soit prise en compte.

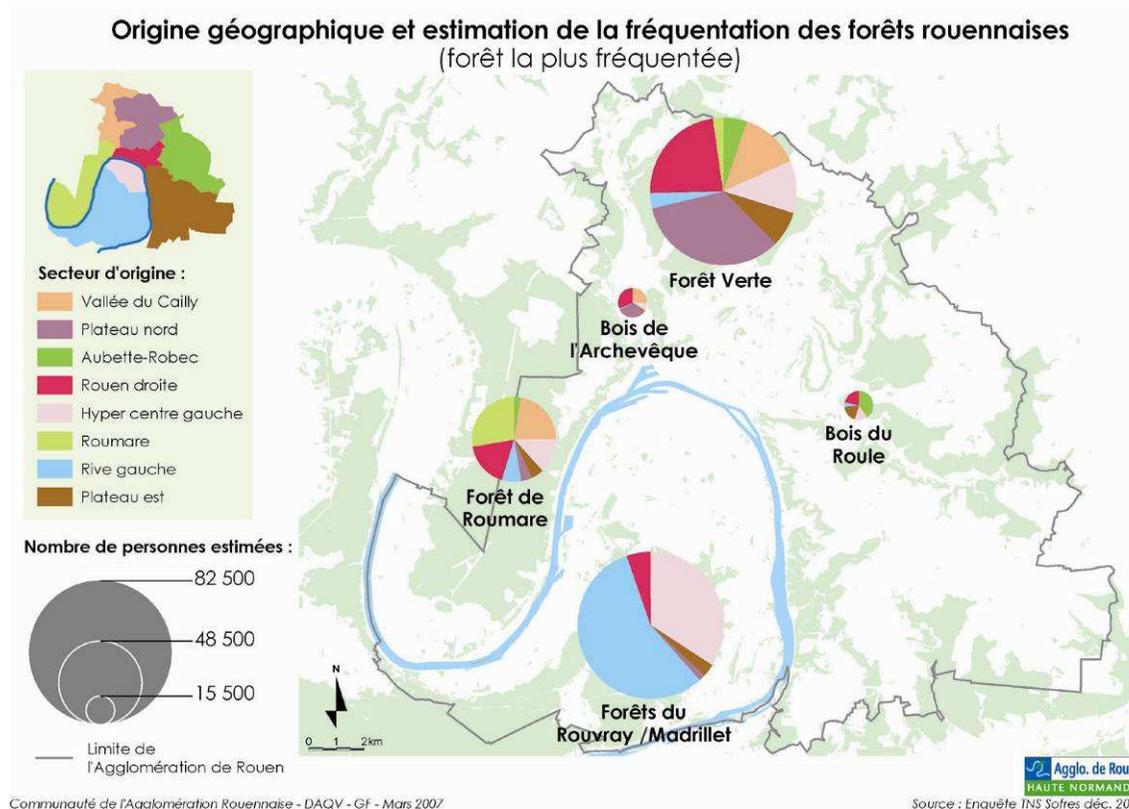
Après des mois de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par les problématiques de l'accueil du public en forêt, un premier plan d'actions a été rédigé et approuvé par les membres du Comité technique en 2004. Celui-ci a été officiellement signé par les différents partenaires en mars 2005, à l'occasion de l'inauguration du réaménagement du Parc animalier en forêt domaniale de Roumare.

La mise en œuvre de ce premier plan d'actions de la Charte forestière de territoire est un succès puisque sur les 53 actions qu'il contenait, 25 sont aujourd'hui finalisées (soit 47%), 19 sont engagées et parmi celles-ci certaines sont récurrentes et ne pourront donc jamais être finalisées au sens strict du terme (soit 36%), et seulement 9 d'entre elles n'ont pas été mises en œuvre (soit 17%).



Les territoires adjacents à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise tel que la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande ont été associés à la démarche afin de s'assurer une cohérence entre les actions menées de part et d'autre du périmètre de la Charte.

Des enquêtes menées en 2002 et 2006 sur le territoire de la Charte ont démontré que les habitants ont avant tout une relation de proximité avec la forêt. En effet, ils vont de préférence dans les forêts les plus proches de chez eux, hormis lorsqu'un équipement structurant les amènent à se déplacer (ex. parc animalier).

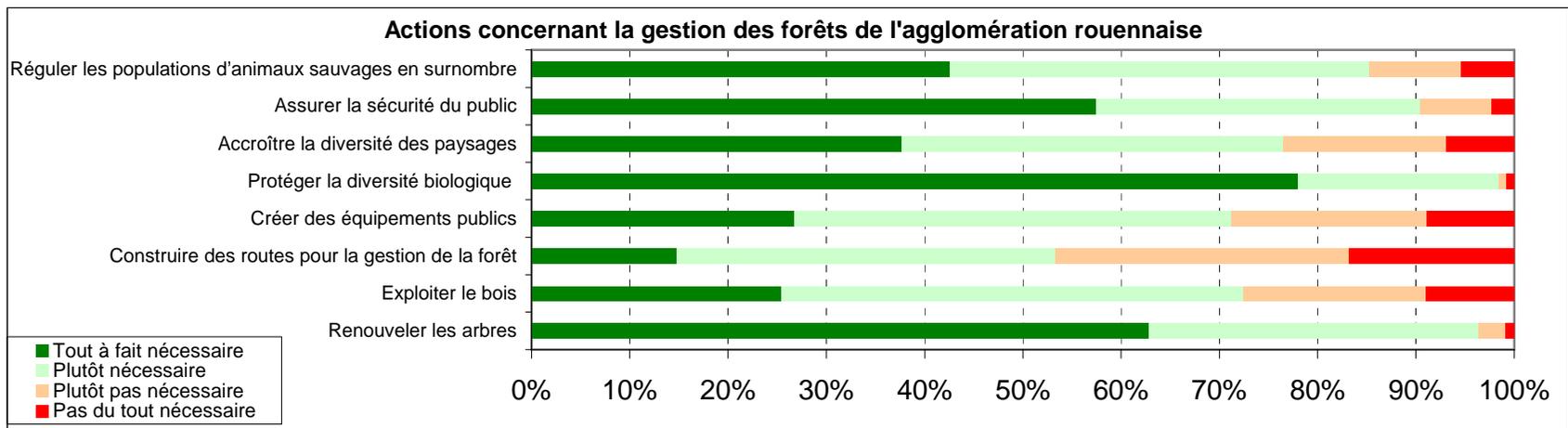


La fréquentation est importante et régulière, tout au long de l'année, ce qui démontre l'attrait pour ces espaces. L'enquête de 2006 a notamment permis d'estimer à environ 5 millions le nombre de visites annuelles en forêt pour les seuls habitants de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

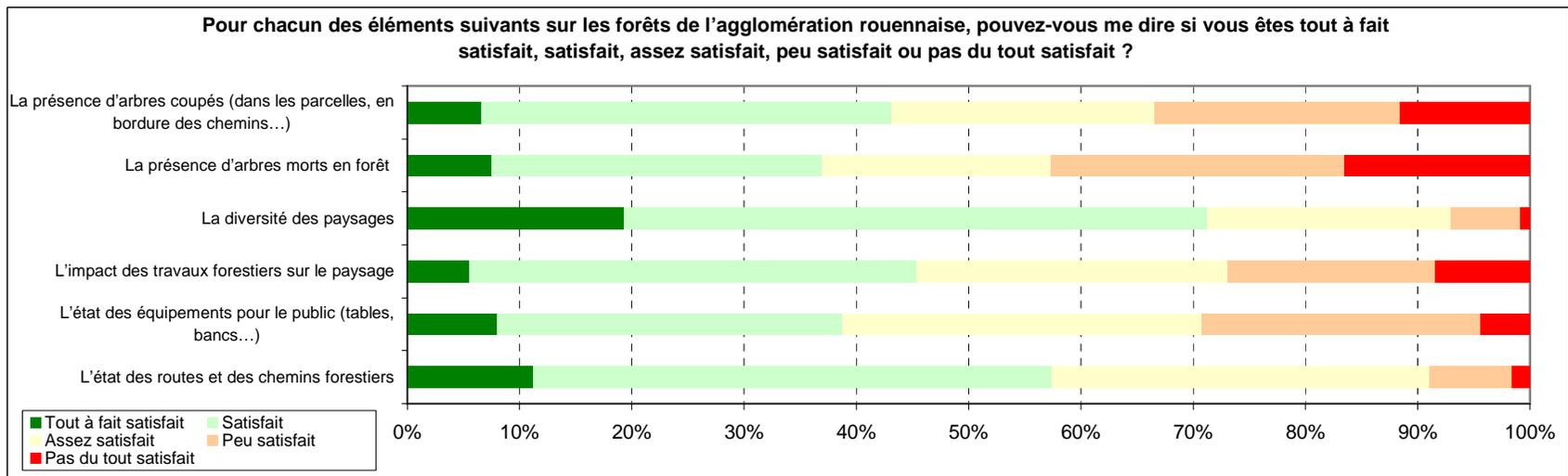
Moins de 30% des personnes enquêtées ont déclaré ne pas s'être rendues en forêt au cours de l'année 2006. Ceux qui ont fréquenté un ou plusieurs des massifs de l'agglomération y sont allés en moyenne 18 fois.

Enfin, les deux tableaux ci-après illustrent, pour les personnes enquêtées en 2006, leur sentiment vis-à-vis de la gestion forestière actuelle à l'échelle de la Charte, ainsi que leur niveau de satisfaction sur différents points précis. Ces résultats ont naturellement orienté les réflexions des membres du Comité technique dans le processus de concertation engagé pour la rédaction du nouveau plan d'actions de la Charte forestière de territoire.

**Figure 1 : Nécessité d'actions concernant la gestion des forêts rouennaises**



**Figure 2 : Niveau de satisfaction des personnes enquêtées concernant différents aspects des forêts**



## ***Un territoire élargi et de nouvelles thématiques d'intervention***

Au terme de la mise en œuvre de ce premier plan d'actions, l'ensemble des partenaires a souhaité poursuivre cette démarche dans la durée et élaborer un nouveau plan portant sur la période 2010/2013. L'objectif de celui-ci est de poursuivre les actions engagées depuis 2004 mais également d'aller plus loin :

- en élargissant les thématiques afin de mieux tenir compte de la multifonctionnalité de la forêt ;
- en élargissant le territoire de la Charte forestière de territoire à la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf.

## ***Le territoire de l'agglomération d'Elbeuf***

Depuis déjà de nombreuses années, la Communauté de l'Agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine possède un partenariat avec l'ONF, notamment pour favoriser l'accueil du public en forêt. En effet, son territoire est recouvert, pour 40 % de sa surface, de forêts, principalement au Sud et à l'Ouest et majoritairement par le massif de La Londe – Rouvray (forêt domaniale).

Fort du constat que peu d'habitants du territoire fréquentaient ce patrimoine naturel, pourtant proche, des projets autour de la sensibilisation au milieu forestier et à la pratique de loisirs en milieu naturel ont émergés, faisant appel à un multi partenariat.

C'est ainsi qu'une trame verte de 11 km a été aménagée, avec une maîtrise d'ouvrage assurée par l'Office national des forêts. Celle-ci constitue l'armature d'un schéma de déplacement dans le massif de la Londe, depuis 2007.

Une ancienne maison forestière, opérationnelle depuis 2006, a également été transformée pour devenir un centre d'éducation à l'environnement autonome pour les enseignants et les centres de loisirs.



### **Un nouveau paramètre : le label « Forêt patrimoine »**

Parallèlement à cela l'ONF a mis en place au niveau national un label « forêt patrimoine » qui a pour objectif de créer un réseau de sites forestiers remarquables jouant un rôle de « vitrines de la gestion durable des forêts ». Ce label est accordé aux sites retenus à l'issue d'un programme d'actions conduit dans un cadre partenarial et visant à renforcer la valeur patrimoniale de ces sites.

Plus qu'un état actuel des forêts, ce label souligne la démarche de l'ONF et de ses partenaires pour faire en sorte que ces forêts répondent de mieux en mieux aux attentes multi-fonctionnelles. Il s'agit donc d'encourager à la fois une méthode (état des lieux, diagnostic et programme d'actions réfléchi et concerté) et des investissements sur le terrain.

Le projet à construire en partenariat doit apporter une réponse adaptée et durable aux attentes de la société vis-à-vis de l'espace forestier : attrait paysager, accueil de tous les publics, pédagogie de la nature, lieu de ressourcement, développement de l'écocitoyenneté, développement de la connaissance et de la protection de ces écosystèmes forestiers, consolidation de la valorisation économique de ces forêts pour le territoire...

Ce projet est établi pour chaque forêt en fonction de sa tonalité propre et des enjeux repérés. Il respecte, voire renforce le caractère et l'esprit des lieux. Les actions menées et leur cohérence doivent apporter une réelle plus-value aux territoires en termes environnemental, économique et social.

Les forêts domaniales rouennaises et elbeuviennes constituent un potentiel de 10 600 ha de forêts ouvertes gratuitement au public, avec de nombreux accès. Il s'agit d'une situation exceptionnelle de forêts au sein de deux grosses agglomérations représentant plus de 400 000 habitants.

Elles possèdent une situation singulière dans la vallée de la Seine (relief et panoramas sur le fleuve) ainsi qu'une diversité de paysages intra et extra forestiers. Ce sont des forêts qui sont vues de la ville et d'où l'on peut voir la ville. Leur histoire appartient à l'histoire de la ville. Ces forêts font partie de l'identité du territoire.

C'est à ce titre qu'elles ont été proposées pour l'obtention de ce label.

L'ONF a donc réalisé en 2007/2008 sur ce territoire un diagnostic qui a conduit à l'élaboration d'un plan d'actions. Celui-ci a nourri les réflexions menées dans le cadre de la poursuite de la Charte Forestière de Territoire et la rédaction d'un nouveau plan d'actions.

Les fiches actions de la charte faisant référence à une ou plusieurs opérations du label « forêt patrimoine » seront signalées par la mention ci-dessous.



## ***Une nouvelle phase de concertation de la Charte forestière de territoire***

Le 16 décembre 2008, le Comité technique de la Charte s'est réuni afin d'approuver une méthodologie de travail pour la mise en place d'un nouveau plan d'actions. L'élargissement du périmètre ainsi que l'intégration des fonctions économique et environnementale de la forêt y ont également été approuvés.

Le nouveau plan d'actions de la Charte forestière de territoire s'articule autour de 5 grandes thématiques que sont :

- l'économie,
- l'aménagement pour l'accueil du public,
- la communication et le tourisme,
- la biodiversité en forêt,
- l'éducation à l'environnement.

La mise en place de celui-ci s'est articulée autour de différentes étapes :

1. Rédaction par les services de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et de la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf de propositions de fiches actions, pour chacune des cinq thématiques.  
Celles-ci ont été élaborées à partir des éléments du diagnostic réalisé dans le cadre du projet de labellisation Forêt Patrimoine, mais également en s'appuyant sur les réalisations du premier plan d'actions de la Charte forestière de territoire.
2. Présentation aux élus des communes des deux communautés d'agglomération de la méthodologie, du planning et des grandes orientations de la Charte, respectivement les 27 janvier et 26 mars 2009.
3. Mise en place de 5 groupes de travail « thématiques », afin de permettre à l'ensemble des membres du Comité technique de compléter les fiches actions pré-remplies ou d'en proposer de nouvelles.  
Les réunions des 5 groupes de travail se sont déroulées les 4 et 5 mai 2009 à la Maison des forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray. Suite à ces réunions, des modifications ont été apportées aux différentes fiches actions et ont ensuite été transmises à chaque membre du Comité technique pour avis. D'autres réunions plus ponctuelles et n'associant que les acteurs directement concernés ont ensuite été programmées. Elles ont permis de préciser telle ou telle fiche action, leurs enjeux, leurs modalités de mises en œuvre ainsi que le portage financier ou l'implication des acteurs en tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre.
4. Présentation du plan d'actions lors d'une réunion du Comité technique le 19 octobre 2009.

## ***Le nouveau plan d'actions***

Il comporte aujourd'hui 33 fiches actions qui comprennent elles-mêmes différentes opérations.

Ce nouveau plan d'actions doit conduire à améliorer la qualité et la lisibilité de l'accueil du public tout en prenant en compte les aspects économique et environnementale complexe de ce milieu. Il repose donc sur les grands principes suivants (non hiérarchisés), validés par les membres du Comité technique :

- développer des actions de sensibilisation auprès du public et des acteurs de la forêt
- favoriser le dialogue entre les différents usagers
- créer de nouveaux équipements permettant de renforcer l'attractivité du milieu forestier
- promouvoir la forêt d'un point de vue touristique
- prendre en compte et renforcer la biodiversité du milieu forestier
- accroître l'utilisation du bois sous toutes ses formes
- ne pas compromettre mais au contraire augmenter la valeur économique de la forêt

L'originalité de cette Charte est qu'elle porte sur un territoire périurbain qui, en dépit de l'urbanisation, reste très boisé et d'une grande richesse forestière, qu'il s'agisse de production de bois, de biodiversité ou de variété des paysages. Son principal enjeu réside par conséquent dans la contribution de la forêt au développement économique local, tout en préservant l'environnement. Et la première étape réside dans la prise de conscience de cet atout par tous les habitants. La forêt a vocation à marquer plus fortement qu'actuellement l'identité du territoire.

Sa signature officialise en quelques sortes l'engagement des signataires à mettre en œuvre directement ou à favoriser la mise en œuvre du plan d'actions, à conforter cette mise en œuvre par un suivi et participer activement à une évaluation des actions, à promouvoir ce document et les actions qu'il contient et à se concerter dans leur travail respectif sur la forêt.

Les nouveaux services de la CREA s'engagent à assurer le pilotage, l'animation, le suivi et l'évaluation de ce programme d'actions et à en rendre compte annuellement aux partenaires. A l'issue des 4 années de mise en œuvre, une évaluation globale des résultats obtenus permettra de proposer la poursuite de la démarche engagée sur la base d'objectifs adaptés au nouveau contexte.

# Aménagement pour l'accueil du public



Comme cela a été énoncé dans le préambule, la Charte forestière du territoire de la CREA tient sa spécificité dans sa localisation. Les forêts de la charte représentent l'élément structurant de la ceinture verte de ce territoire urbain comptant 496 300 habitants. La pression sociale y est donc importante, et notamment sur les grands massifs domaniaux.

Les habitants du territoire ont encore à ce jour une large méconnaissance de la richesse de ce patrimoine forestier. La précédente Charte forestière de territoire a permis une première prise de conscience de cette richesse patrimoniale, avec notamment la concrétisation de nombreux projets visant à améliorer l'offre et les conditions d'accueil du public en forêt (Maison des forêts de Saint Etienne du Rouvray, parc animalier en forêt domaniale de Roumare, trame verte sur la forêt domaniale de La Londe...).

Il reste cependant encore beaucoup d'actions à entreprendre pour inciter le public local, et par extension les touristes qui viennent sur ce territoire, à mieux apprécier et fréquenter les différents massifs forestiers. L'enjeu principal n'est pas uniquement une augmentation globale de la fréquentation de la forêt. Il réside surtout dans le souhait, exprimé par de nombreux acteurs de la charte, d'inciter les habitants et les touristes à aller à la découverte de nouveaux sites forestiers sur le territoire, parfois simplement insoupçonnés.

Il est donc recherché, dans le nouveau plan d'action de la charte et sur la thématique de l'accueil du public, de poursuivre d'une part les actions déjà engagées lors du premier plan d'action, et de répondre d'autre part aux objectifs suivants :

- compléter les équipements structurants d'accueil du public, afin notamment de mettre en valeur certains sites naturels remarquables,
- offrir au public des aménagements pédagogiques, ludiques ou sportifs, et de ce fait contribuer plus généralement à l'ensemble des activités de plein air,
- développer l'attractivité des forêts et ainsi l'offre touristique de proximité,
- compléter la connaissance historique et archéologique du territoire de la Charte,
- affirmer la prédominance de la ceinture verte et de ses paysages, essentiellement boisés, sur le territoire de la charte.

Les actions de cette thématique concernent essentiellement les forêts publiques du territoire de la Charte. En effet, jusqu'à présent les propriétaires privés n'ont pas souhaité s'engager dans une démarche d'ouverture de leur patrimoine. Toutefois, cette possibilité leur est toujours offerte notamment grâce à la convention cadre mise en place dans le premier plan d'action de la Charte.

## **Thème : Aménagement pour l'accueil du public**

### **N° et Intitulé de l'action : Amén-1 Mise en place de parcours de randonnée balisés dans les forêts de la CFT**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action reprend le projet identifié dans le premier plan d'action de la CFT, avec la proposition de création de 11 parcours balisés. 5 parcours sont pour l'instant proposés pour une intégration dans le PDESI. Ils seront mis en œuvre dès l'année 2009 :

- Finaliser le montage financier, associant l'ONF, la CREA et le Département, avec un soutien financier de la Région,
- Mise en œuvre des travaux d'aménagement et de balisage des 5 parcours identifiés,
- Conception et édition des 5 topoguides qui accompagneront la mise en place de ces parcours.
- La diffusion de ses topoguides sera assurée par une version papier mais aussi par le site Internet de la CREA, sous la forme de fichiers PDF téléchargeables. Il est également proposé la réalisation d'une version topoguide complète, reprenant dans le même support l'ensemble des parcours créés.

Après cette première phase d'aménagement, une nouvelle phase de concertation sera engagée pour poursuivre la création de nouveaux parcours, s'appuyant notamment sur les 5 autres parcours déjà identifiés, auquel il est proposé d'élargir la réflexion aux nouveaux secteurs de la CFT. Cette phase se traduira ensuite par le montage opérationnel de la deuxième phase d'aménagement.

Cette réflexion pour la création de nouveaux circuits de randonnées sera par ailleurs élargie aux circuits balisés pour les VTT ou les cavaliers, sur la base d'une sollicitation des associations concernées. Elle portera également sur des aménagements accessibles pour tous (publics handicapés, personnes âgées...) en fonction des contraintes physiques et topographiques des circuits.

##### **Objectif(s)**

**Répondre à une attente sociale forte de la part du public**

**Permettre la découverte de nouveaux espaces forestiers aux promeneurs**

**Développer l'offre touristique de proximité**

#### **2. Organisation de l'action**

##### **Maître(s) d'ouvrage**

ONF, CREA, Département

##### **Maître(s) d'œuvre**

ONF, Département...

##### **Partenaire(s)**

Région, Associations de randonneurs...

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)</b>	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Mise en œuvre des 5 parcours déjà identifiés	Poursuite de la CFT1	Travaux	102 840,41 €	ONF (21,4%), CREA (10,3%), Département (42,2%), Région (26,1%)	2010
Entretien des 5 parcours aménagés	Poursuite de la CFT1	Travaux	(Estimation annuelle) 40 000 €	ONF (33%) / CREA (67%)	2010 – 2013
Mise en œuvre de 4 parcours balisés autour de la MF d'Orival	Nouvelle	Travaux	40 000 €	ONF (22.5%) / CREA (22.5%) / CG (CDESI) (30%) / IKEA (25%)	2010 - 2011
Entretien des 4 parcours balisés autour de la MF d'Orival	Nouvelle	Travaux	15 000 €	ONF (33%) / CREA (67%)	2011 - 2013
Définition et mise en œuvre de nouveaux parcours balisés sur le territoire de la CFT	Nouvelle	Etudes et Travaux	A déterminer	ONF / CREA / Département	2010 – 2013
Entretien des nouveaux parcours aménagés	Nouvelle	Travaux	A déterminer	ONF / CREA / Département	2012 – 2013

#### **4. Pilotage opérationnel de l'action**

##### **Indicateur de suivi**

**Nombre de parcours balisés créés**

**Enquête de satisfaction du public**

##### **Difficultés prévisibles**

**Le montage opérationnel du projet, avec différents maîtres d'ouvrage**

**La définition du montage financier de la seconde phase d'aménagement**

**Thème : Aménagement pour l'accueil du public**  
**N° et Intitulé de l'action : Amén-2 Création et entretien de parcours**  
**Permanents de course d'orientation**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

La demande exprimée par de nombreux partenaires de la CFT (association COBS, Gendarmerie Mobile, Université de Rouen / STAPS) en matière de course d'orientation remonte déjà à plusieurs années. A celle-ci s'ajoute celle d'un grand nombre de professeurs qui proposent régulièrement cette activité dans le cadre des activités sportives sur le temps scolaire.

La décision du Département de Seine Maritime, en 2008, d'inscrire ce type de projet dans la cadre des aménagements finançables au titre du PDESI et soumis à la validation de la CDESI, permet aujourd'hui de relancer le montage technique et financier de la mise en œuvre de ce type de parcours, sous la forme suivante :

- Créer un premier parcours permanent de course d'orientation dans la forêt Verte, le point de départ étant situé au niveau du Parking situé le long de la RD21 au niveau de l'ancien site de V1. Ce parking fera d'ailleurs l'objet d'un réaménagement en conséquence,
- Pérenniser l'équipement réalisé par des travaux d'entretien réguliers,
- Mettre en place des animations ponctuelles autour de la création de ce parcours permanent de course d'orientation,

Il conviendra par la suite d'engager une nouvelle phase de concertation visant à déterminer l'opportunité de créer un ou plusieurs autres parcours permanents de course d'orientation au sein des autres forêts de la CFT, et notamment à Roumare et La Londe-Rouvray.

La concertation autour de cette action a mis en évidence le souhait de pouvoir rendre accessible à tous les publics une partie des aménagements, mais la nature même de la course d'orientation (balises implantées au sein des parcelles forestières) rend délicat cette prise en compte. Néanmoins, une partie des aménagements sera conçue pour initier à la pratique de la course d'orientation, donc visera à s'adresser à un public le plus large possible.

### Objectif(s)

**Répondre à la demande exprimée par les nombreux utilisateurs de ce type d'équipement**

**Diversifier l'offre d'aménagements ludiques et sportifs proposée dans les forêts publiques de la CFT**

**Développer les activités sportives de plein air**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
ONF ou propriétaires forestiers	ONF
Partenaire(s)	
Département, CREA, DRDJS, Université de Rouen, COBS, service de la gendarmerie mobile	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente ...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Création d'un parcours permanent de course d'orientation en forêt Verte	Nouvelle	Travaux	40 000 €	ONF (33%) / CREA (33%) / Département (CDESI) (33%)	2011
Entretien du parcours permanent en forêt verte	Nouvelle	Travaux	4500 €	ONF (33%) / CREA (67%)	2011 - 2013
Etudes et création de parcours permanents de CO dans les forêts de la CFT	Nouvelle	Etudes et travaux	A déterminer	ONF / CREA / Département	2010-2013

## 4. Pilotage opérationnel de l'action

Indicateur de suivi
<b>Enquête de satisfaction du public</b> <b>Nombre d'animations ponctuelles organisées</b>
Difficultés prévisibles
<b>Pas de difficulté identifiée pour le premier parcours</b> <b>Financement des autres parcours</b>

## **Thème : Aménagement pour l'accueil du public**

### **N° et Intitulé de l'action : Amén-3 Construction de la Maison des Forêts de Notre-Dame-de-Bondeville et aménagement de la zone du Bel Event**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action poursuit le travail engagé avec le premier programme d'actions de la CFT autour de la constitution d'un réseau de Maisons des Forêts :

- La première Maison des Forêts a ouvert ses portes au public en mars 2008 à Saint-Etienne-du-Rouvray, à destination du public scolaire, périscolaire et du grand public,
- En 2007, une maison forestière réhabilitée et transformée en lieu d'accueil et « mini camp » pour les centres de loisirs et les écoles a été inaugurée dans le secteur d'Orival, en forêt de la Londe-Rouvray,
- Une seconde Maison des Forêts ouvrira ses portes début 2010 à Darnétal, exclusivement réservée au public scolaire et aux centres de loisirs.

Le développement attendu concerne la construction de la Maison des Forêts de Notre-Dame-de-Bondeville, projet décidé en 2004 et actuellement en phase d'étude de maîtrise d'œuvre. Celle-ci aurait la même vocation que celle de Saint-Etienne-du-Rouvray, à savoir l'accueil du public scolaire, périscolaire et du grand public.

Le terrain retenu pour l'implantation de cette Maison des Forêts est situé dans l'essart du Bel Event. Ce site doit faire l'objet d'un reboisement sur 14 hectares. Du fait de l'arrivée de la Maison des Forêts et du reboisement attendu sur ce site, les orientations d'aménagement portent sur :

- La définition et la conception d'un projet de reboisement pédagogique et ludique, permettant de devenir un support pour les animations proposées par la Maison des Forêts de Notre-Dame-de-Bondeville. Ce projet sera étudié avec la participation et l'avis d'expert du comité scientifique de la CFT. Lors de sa mise en œuvre, une part importante des aménagements sera réalisée sous la forme de chantier école, chantier nature ou ateliers pédagogiques (avec un espace réservé pour des plantations mises en œuvres par les scolaires eux-mêmes). Le boisement aura par sa localisation une valorisation pédagogique importante. Il sera ainsi constitué d'une palette assez large d'écosystème forestier différent : zone humide, espaces ouverts, lisières...
- La mise en œuvre de ce projet de reboisement,
- L'animation et l'entretien des aménagements réalisés.

Par ailleurs, le programme d'animations de ce réseau des Maisons des Forêts et de la Maison forestière d'Orival est décrit dans les **fiches actions Educ-3 et Educ-4.**

##### **Objectif(s)**

**Finaliser la mise en place du réseau d'accueil, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur la forêt**  
**Mettre en scène un reboisement à vocation pédagogique sur le site du Bel Event**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
CREA	Architecte Jean Baubion et associés, A définir pour le reboisement
Partenaire(s)	
ONF, AREHN, Département, Région, Europe (FEDER), DREAL, DRAAF, PNRBSN, Inspection académique, Université de Rouen, Comité d'experts de la CFT, etc...	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Construction de la Maison des Forêts de Notre-Dame-de-Bondeville	Poursuite CFT1	Travaux	2 650 000 €	CREA (73%) / Région (12%) / Département (15%)	2013
Conception et mise en œuvre du reboisement pédagogique du site du Bel Event	Nouvelle	Etudes	150 000 €	CREA (100%)	2013

## 4. Pilotage opérationnel de l'action

Indicateur de suivi
<b>Ouverture de la Maison des forêts de Notre-Dame-de-Bondeville</b>
Difficultés prévisibles
<b>Financement de la Maison des Forêts de Notre-Dame-de-Bondeville</b> <b>Retard de chantier de construction, et également retard du chantier de réaménagement de l'entrée de la RD121 avec la mise en place d'un nouveau giratoire (voir avec le Département maître d'ouvrage de cette opération).</b>

## **Thème : Aménagement pour l'accueil du public**

### **N° et Intitulé de l'action : Amén-4 Aménagement de la forêt urbaine de loisirs du Madrillet**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action poursuit le travail engagé lors de la 1<sup>ère</sup> phase de la CFT. Elle s'appuie sur une redéfinition d'un programme d'aménagement et d'entretien de la FUL, tenant compte de l'arrivée de la Maison des Forêts situé à Saint-Etienne-du-Rouvray, de l'ouverture de la Rocade Sud, du développement du technopôle et de l'urbanisation de la frange Est de la FUL par la commune.

L'étude engagée par le Département en 2008 a permis d'identifier les enjeux d'aménagement, d'entretien et de surveillance suivant :

- Aménagement du cœur de la FUL autour de la mare à argile,
- Mise en valeur de la porte d'entrée « Maison des Forêts » (signalétique et aménagement au niveau des parkings),
- Ouverture sur les zones résidentielles à l'est de la FUL,
- Création d'un nouveau parking à l'entrée Sud-Est de la FUL, à proximité de l'échangeur avec la rocade sud,
- Réorganisation de la signalétique sur l'ensemble de la FUL et création d'un « parcours structurant » reliant les différents centres d'intérêt de la FUL,
- Mise en sécurité plus forte du site (gestion des arbres, sécurisation grotte et carrières...),
- Mise en place d'une surveillance accrue sur la FUL, notamment pour lutter contre la présence des engins motorisés sur le site,
- Renforcement de l'offre d'animations sur le site, en s'appuyant notamment sur la présence de la Maison des Forêts,
- Amélioration des connaissances en matière de biodiversité et définition d'actions de préservation et/ou restauration du milieu naturel dans les zones à fort enjeu environnemental (cf. fiche Ecol-7),
- Définition de l'entretien relatif à la mise en œuvre du plan d'aménagement proposé.

Le nouveau plan d'actions et d'entretien de la FUL fait déjà l'objet d'une concertation étroite entre le Département, la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray et la CREA. Il s'agira de la renforcer dans les prochaines années, en clarifiant les responsabilités et le rôle de chacun des trois partenaires.

La problématique de l'accès aux personnes en situation de handicap ne devra pas être oubliée dans cette fiche.

##### **Objectif(s)**

**Améliorer les conditions de l'accueil du public au sein de la FUL**

**Renforcer la surveillance du site**

**Développer l'offre d'animations proposée**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
Département et CREA (Maison des Forêts)	ONF, à déterminer
Partenaire(s)	
Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Mise en œuvre du nouveau plan d'aménagement	nouvelle	Travaux	250 000 €	CREA (50%)/ Département (50%)	2011
Renforcement de la surveillance sur le site	nouvelle		5000 €	CREA (100%)	2010
				CREA / Département	2011 - 2013
Travaux d'entretien des aménagements réalisés	nouvelle	Travaux	A déterminer	CREA (40 000 €) / Département (à déterminer)	2011 – 2013

## 4. Pilotage opérationnel de l'action

Indicateur de suivi
<b>Indicateur de satisfaction du public</b> <b>Nombre d'actions réalisées par rapport aux actions programmées</b>
Difficultés prévisibles
<b>Le financement des actions proposées</b> <b>Les moyens de lutte développés pour améliorer la surveillance du site</b>

**Thème : Aménagement pour l'accueil du public**  
**N° et Intitulé de l'action : Amén-5 Amélioration des conditions d'accueil  
du public dans le secteur Sud de la forêt Verte**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

Cette action vise à accompagner la mise en service de la Maison des Forêts de Notre-Dame-de-Bondeville et de l'intégrer à l'ensemble du réseau d'accueil du public situé sur la partie Sud de la forêt Verte. Pour y parvenir, il est proposé de restructurer l'ensemble de ce réseau autour des enjeux suivants :

- Fermeture de plusieurs routes forestières situées au cœur de la forêt Verte entre les routes départementales RD121 et RD3, permettant ainsi leur réaménagement pour les piétons, cyclistes, rollers, PMR.... Ceci permettrait de créer une trame verte de circulation Est-Ouest, depuis la Maison des Forêts jusqu'au parking de la route forestière du Parc. La mise en place de cette trame verte s'accompagnera d'une sécurisation nécessaire des traversées des routes départementales.
- Réaménagement de l'ensemble des parkings de stationnement situés le long de cette trame verte, afin de compenser la disparition de certaines aires de stationnement liée à la fermeture de routes forestières et d'éviter le stationnement sauvage,
- Préservation le long du parcours de cette trame verte d'îlots de vieillissement de certaines parcelles anciennes de chênes et de hêtres, conservant ainsi partiellement le paysage actuel de grandes futaies, dans un secteur où le renouvellement de la forêt sera particulièrement important au cours des 20 prochaines années,
- Mise en place d'une réflexion sur la cohérence d'ensemble du mobilier présent le long de cette trame verte et sur les parkings adjacents (charte graphique, utilité...),
- Mise en place de parcours sportifs dans la forêt, au départ de la trame verte.

Pour parvenir à la mise en œuvre de cette action, une concertation importante sera à engager au préalable avec l'ensemble des communes concernées (Houpeville, Bois-Guillaume et Mont-Saint-Aignan notamment), afin de valider ce projet de fermeture de routes forestières.

Cet aménagement d'une trame verte au sud de la forêt Verte permettra également de structurer l'ensemble de l'offre d'animations et d'équipements d'accueil du public dans ce secteur (Maison des Forêts, parcours de course d'orientations, parcours sportifs...). Il s'accompagnera d'une communication sur l'offre nouvellement proposée.

### Objectif(s)

**Renforcer les conditions de l'accueil du public dans le sud de la forêt Verte**

**Sécuriser les sentiers de promenade en interdisant les voitures sur certaines routes forestières**

**Intégrer la Maison des Forêts au réseau de promenade de la forêt Verte**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
ONF	ONF
Partenaire(s)	
CREA, Communes concernées, associations locales (à déterminer avec les communes), Département (Direction des routes et Direction des sports)	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Restructuration de l'accueil du public en forêt verte	Nouvelle	Etudes et Travaux	225 000 €	ONF (33%) / CREA (33%) / Département (33%)	2011
Programme annuel d'entretien de l'ensemble de cette action sur le sud de la forêt Verte	Nouvelle	Travaux	24 000 €	ONF (33%) / CREA (67%)	2012 – 2013

#### **4. Pilotage opérationnel de l'action**

##### **Indicateur de suivi**

**Nombre de places de stationnement réaménagés**

**Nombre d'hectares d'îlot de vieillissement conservés**

**Enquête de satisfaction du public**

##### **Difficultés prévisibles**

**La planification des différents projets de cette action**

**Le montage financier de l'ensemble de l'action**

**L'opposition potentielle à une fermeture des routes forestières actuellement ouvertes à la circulation automobile**

**La sécurisation des traversées des routes départementales**

**Thème : Aménagement pour l'accueil du public**  
**N° et Intitulé de l'action : Amén-6 Réalisation de nouveaux aménagements autour du Parc animalier**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

Cette action vise à renforcer l'attractivité du Parc animalier et ses alentours par de nouveaux aménagements, déjà programmés pour certains lors du premier plan d'actions de la CFT. Il s'agit notamment :

- de restaurer la mare Epinay et réaménager ses abords pour concilier l'accueil du public et la biodiversité sur le site,
- d'aménager l'arboretum du Petit Charme et le transformer en arboretum pédagogique, également accessible à différents publics handicapés,
- d'actualiser l'ensemble du mobilier et des supports pédagogiques présents sur le site du Parc animalier.

Cette action suppose au préalable une relance de la concertation avec le milieu associatif du secteur, notamment l'association de la forêt de Roumare, l'association de sauvegarde et de mise en valeur de la boucle de Roumare, le Gîte du Valnaye. Elle suppose également de renforcer les liens entre ces différents sites (signalétique) et de prévoir une sécurisation de l'entrée du parking de la mare Epinay.

En ce qui concerne les supports pédagogiques, l'idée de développer des éléments en relief notamment pour les malvoyants a été envisagée.

### Objectif(s)

**Diversifier l'offre proposée au public dans ce secteur de la forêt de Roumare très fréquenté**

**Poursuivre la mise en œuvre d'actions déjà identifiées lors du premier plan d'actions de la CFT (Mare Epinay, Arboretum du Petit Charme)**

## 2. Organisation de l'action

### Maître(s) d'ouvrage

ONF

### Maître(s) d'œuvre

ONF

### Partenaire(s)

CREA, associations citées ci-dessus, Région, Europe

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Restauration de la mare Epinay	Récurrente CFT1	Travaux	50 000 €	ONF (33,33%) / CREA (33,34%) / Autres (33,33%)	2012
Aménagement de l'arboretum du Petit Charme	Récurrente CFT1	Etudes et Travaux	230 387€	ONF (33,75%) / CREA (33,75%) / Région (32,5%)	2010 – 2011
Sécurisation de l'entrée du parking de la mare Epinay	Nouvelle	Travaux	A déterminer	Département	?
Mise en place d'un programme annuel d'entretien intégrant le parc animalier, la mare Epinay, l'arboretum	Nouvelle	Travaux	Coût annuel Parc animalier : 76 047 € Arboretum : 6 406 €	ONF (25%) / CREA (75%) ONF (33%) / CREA (67%)	2010 – 2013 2011 - 2013

### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

#### Enquête de satisfaction

Nombre de visiteurs estimés sur chacun des sites aménagés

#### Difficultés prévisibles

Le financement de l'ensemble du programme de cette action

**Thème : Aménagement pour l'accueil du public**  
**N° et Intitulé de l'action : Amén-7 Restauration et/ou aménagement de sites  
ou d'équipements structurants dans les forêts domaniales**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

Cette action s'appuie sur le diagnostic établi à l'occasion de la réflexion engagée autour du label « Forêt patrimoine ». Celui-ci préconise de développer l'attractivité des forêts et de restaurer ou préserver certains sites et équipements structurants du territoire (en dehors des actions déjà mentionnées dans les autres propositions de fiches actions du nouveau programme d'actions de la CFT). Ces actions visent à renforcer le patrimoine qu'offrent les forêts domaniales et justifient en partie l'inscription au label forêt patrimoine.

Une série d'actions de restauration, de mise en valeur de sites ou d'aménagements est ainsi proposée :

- La mise en valeur de nouveaux arbres remarquables : Après une étude d'inventaire des arbres remarquables potentiels, il est proposé de :
  - définir les conditions de leur mise en valeur,
  - pérenniser, paysager et sécuriser les abords des arbres sélectionnés, en intégrant ces travaux dans les plans d'aménagements sylvicoles concernés,
  - valoriser pour l'accueil du public la constitution de ce « réseau » d'arbres remarquables, in situ et par l'intermédiaire de topoguides ou brochures spécifiques.
- L'implantation de poteaux directionnels en fonte aux carrefours stratégiques des forêts domaniales, en s'appuyant au préalable sur une recherche dans les archives existantes caractérisant le réseau originel. Ces poteaux pourront présenter des indications de sites et de distances entre ces sites.
- Projet de cœur de forêt en forêt domaniale de La Londe : Fermeture de route forestière visant à offrir un espace de tranquillité pour le public, sans aménagement d'accueil.
- Le réaménagement des principales aires d'accueil du public, à l'exception de celles situées au sud de la forêt Verte (fiche action CFT Amén-5) ou aux alentours du Parc animalier (fiche action CFT Amén-6), afin d'utiliser une identité technique, paysagère et graphique commune pour chacun des sites identifiés,
- L'aménagement de nouveaux panoramas identifiés lors de l'étude de diagnostic paysage menée par l'ONF, ainsi que le renforcement de la mise en valeur paysagère des principaux panoramas déjà connus ou aménagés. Cette proposition devra au préalable décrire l'ensemble des sites identifiés ou proposés, et établir un programme d'actions pour leur aménagement au cas par cas.

L'ensemble de ces propositions, à la fois variées et ambitieuses pour le renforcement de l'identité du patrimoine forestier des deux agglomérations, nécessitera une large concertation, notamment avec les communes concernées et les différentes associations présentes sur le territoire de la CFT (associations d'usagers, associations de défense du patrimoine ou de l'environnement...), afin de recueillir leur avis et leur soutien, mais également pour prioriser les choix d'intervention et d'aménagement à entreprendre.

La population pourra elle aussi être consultée via la presse locale (Agglo Mag...).

L'aménagement de sites pour le public devra tenir compte, dès que cela est possible, de la problématique d'accès aux personnes à mobilité réduite.

<b>Objectif(s)</b>
<b>Affirmer le caractère monumental ou remarquable du patrimoine forestier de la CFT, notamment pour les trois massifs domaniaux</b>
<b>Développer l'attractivité des forêts domaniales de la CFT</b>
<b>Offrir de nouvelles perspectives de promenade et de découverte (ou redécouverte) des forêts domaniales au public</b>

<b>2. Organisation de l'action</b>	
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>
ONF	ONF
<b>Partenaire(s)</b>	
CREA, Département, Région, Europe, Associations partenaires de la CFT, communes	

<b>3. Conditions de mise en œuvre de l'action</b>					
	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Mise en valeur d'arbres remarquables	Nouvelle	Etude et travaux	80 000 € (estimation basée sur 20 arbres)	ONF (33%) / CREA (34%) / A déterminer (33%)	2011
Implantation de poteaux en fonte	Nouvelle	Etude et travaux	90 000 € (estimation basée sur 30 poteaux fonte)	ONF (33%) / CREA (34%) / A déterminer (33%)	2013

Réaménagement des aires principales d'accueil	Nouvelle	Etude et travaux	50 000 €	ONF (33%) / CREA (34%) / A déterminer (33%)	2013
Cœur de forêt dans la forêt de La Londe	Nouvelle	Etude et travaux	60 000 €	ONF (33%) / CREA (67%)	2010
Aménagement / réaménagement	Nouvelle	Etude et travaux	Selon étude au cas par cas		2010 – 2013
Programme d'entretien annuel des aménagements réalisés	Nouvelle	Travaux	Arbres remarquables : 3 000 € Cœur de forêt de La Londe : A déterminer	ONF (33%) / CREA (67%)	2012 - 2013 2011 - 2013

#### 4. Pilotage opérationnel de l'action

##### Indicateur de suivi

Nombre d'équipements ou de sites mis en valeur  
Enquête de satisfaction et ou de fréquentation

##### Difficultés prévisibles

##### Financement de certaines actions

**Thème : Aménagement pour l'accueil du public**  
**N° et Intitulé de l'action : Amén-8 Cerner le patrimoine archéologique**  
**présent dans les forêts de la CFT, et étude**  
**et mise en valeur du patrimoine archéologique sur le « transect Orival – Moulineaux »**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

Le premier plan d'actions de la Charte forestière de territoire et le diagnostic établi lors des réflexions sur "Forêt Patrimoine" ont permis d'accroître la connaissance sur le patrimoine archéologique dans les forêts domaniales de la CFT. Il reste cependant encore des éléments à approfondir pour les forêts domaniales, mais également à développer la connaissance sur le patrimoine archéologique des autres forêts publiques et des forêts privées de la CFT. Ainsi, il s'agit :

- de mieux coordonner l'état des connaissances sur le patrimoine forestier présent avec le Service Régional de l'Archéologie (SRA), et de consulter l'ensemble des archives existantes, les cartographies anciennes afin d'enrichir cet état de connaissance,
- d'engager pour des sites identifiés des vérifications de terrain ou des études complémentaires plus poussées.

Ce travail de recherche en archéologie qui a débuté autour d'un partenariat entre l'ONF et la DRAC doit maintenant s'élargir à d'autres acteurs du territoire : propriétaires forestiers publics ou privés, communes, associations... L'ensemble des éléments découverts (vestiges, documents anciens, cartographie...) pourra servir de support pédagogique, pour peu que son intégrité soit préservée.

La forêt est en effet un formidable conservatoire archéologique, capable de conserver « précieusement » les vestiges du passé, notamment si l'activité humaine y a été marquée tout au long de l'histoire. C'est notamment le cas sur le transect Orival – Moulineaux et la forêt domaniale de La Londe/Rouvray, avec la présence d'un oppidum, de deux châteaux, ou encore les traces d'une économie d'échange très ancienne. L'étude de ce secteur particulier permettrait de comprendre les origines communes de Rouen et Elbeuf, et ainsi de relier histoire et territoire. Pour ce faire, cette action repose sur :

- la modélisation du transect Orival – Moulineaux par l'intermédiaire d'un survol au moyen d'un scanner aérien et le traitement ensuite des données numériques collectées sous forme de système d'information géographique. Ces données numériques sont d'une très grande précision et permettent de nombreuses applications,
- Un travail de vérification de terrain, avec notamment un zoom sur les sites majeurs du transect pour établir des diagnostics de l'état de conservation (avec au besoin la réalisation de Scan terrestre), la définition d'un programme spécifique de préservation / stabilisation et sa mise en œuvre,
- Une étude poussée sur le potentiel touristique et pédagogique du lieu : mise en place de sentiers de découverte, création d'expositions, thèmes de conférences, modélisation 3D ou maquettes, chantiers écoles, animations in situ et hors site (Château Robert le Diable, Maisons des Forêts, Maison forestière, musée d'Elbeuf)...

Cette étude alimentera également une partie des fiches actions Educ-5 et Comm-2 de la CFT.

Plusieurs pistes d'aménagement sont déjà identifiées actuellement. L'étude citée sur le potentiel touristique et pédagogique du lieu permettra de les pérenniser, notamment dans son volet aménagement « in situ » :

- mise en place de sentiers de découverte, plus ou moins longs pour découvrir simplement les sites un par un ou dans la totalité du transept (boucle de 1h maxi),
- Installation d'une information historique ou pédagogique pérenne sur les sites majeurs ou mise en place d'animations par des spécialistes pour faire découvrir les sites sans implanter d'éléments in situ

Cette étude viendra également alimenter le label "Ville et Pays d'Art et d'Histoire" de la commune d'Elbeuf. Elle sera donc valorisée au delà du cadre de la forêt.

## Objectif(s)

**Renforcer la connaissance sur l'histoire du territoire de la CFT**

**Identifier et compléter la connaissance des secteurs à fort potentiel en patrimoine archéologique**

**Développer notre connaissance sur l'origine de Rouen et d'Elbeuf**

**Communiquer et valoriser sous différentes formes les résultats des découvertes archéologiques, dans une approche touristique, pédagogique et ludique**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
ONF	DRAC,
Partenaire(s)	
CREA (dont Direction de la Culture et service des archives intercommunales), Département, Région, Société d'histoire du Pays d'Elbeuf, Associations	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Cerner le patrimoine archéologique en forêt domaniale (connaissances, consultation des archives, vérifications de terrain...)	Poursuite CFT1	Etudes	A déterminer		2010 – 2013

Développer sur le même principe la connaissance sur le patrimoine archéologique des autres espaces forestiers de la CFT	Nouvelle	Etudes	A déterminer		2010 - 2013
Modélisation du transect Orival – Moulineaux et vérification de terrain	Nouvelle	Etude	70 000 €	ONF (33%) / CREA (34%) / DRAC ? (33%)	2010
Etude sur le potentiel touristique et pédagogique	Nouvelle	Etude			2011
Installation d'une information historique ou pédagogique pérenne sur les sites majeurs	Nouvelle	Etudes et travaux			2011
Mise en place de sentiers de découverte	Nouvelle	Etudes et travaux	A déterminer		2011 – 2013

#### **4. Pilotage opérationnel de l'action**

##### **Indicateur de suivi**

**Réalisation de la modélisation du transect Orival – Moulineaux**

##### **Difficultés prévisibles**

**Montage opérationnel du dossier pour les forêts privées ou les autres forêts publiques, financement**

**Thème : Aménagement pour l'accueil du public**  
**N° et Intitulé de l'action : Amén- 9 Améliorer le lien ville-forêt**  
**et mettre en valeur les opportunités paysagères du territoire**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

Dans le cadre de la mise en œuvre du label « Forêt Patrimoine », un inventaire paysager a été réalisé dans les forêts domaniales rouennaises et elbeuviennes. Cet inventaire a permis de mettre en valeur des opportunités paysagères importantes dues à la variété des essences présentes. Ces opportunités pourraient permettre :

- D'affirmer par le paysage le caractère monumental des massifs forestiers,
- D'améliorer les relations entre les forêts, la ville et la campagne par des traitements paysagers spécifiques (traitement des lisières, coupes d'éclaircies dans certaines parcelles forestières pour augmenter le sentiment de sécurité...),
- De sublimer l'activité sylvicole,
- De renforcer l'identité propre aux entrées principales des trois massifs domaniaux, par un travail de façonnage et de paysage de ces entrées, et éventuellement un marquage physique de chaque entrée par des totems ou des bornes et un revêtement de chaussée spécifique. Un nom pourra être donné aux principales entrées de forêt.

Dans le cadre de cette action, les autres forêts (Départementales, communales...) ne devront pas être oubliées et pourraient bénéficier des réflexions menées par l'ONF au niveau des forêts domaniales.

### Objectif(s)

**Affirmer la forêt comme emblème territorial**

**Affirmer le caractère « vert » du territoire**

**Améliorer la qualité paysagère des lisières et entrées forestières**

## 2. Organisation de l'action

### Maître(s) d'ouvrage

ONF et autres propriétaires forestiers

### Maître(s) d'œuvre

### Partenaire(s)

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Identifier et mettre en scène les grands sites forestiers	Nouvelle	Etude et travaux	A déterminer		
Définir des parcours structurants en forêt et améliorer la qualité paysagère de ces parcours pour créer des produits touristiques	Nouvelle	Etude et travaux	A déterminer		
Ouvrir des points de vue routiers	Nouvelle	Etude et travaux	A déterminer		
Mise en valeur des principales entrées en forêt domaniale	Nouvelle	Etude et travaux	60 000 €	CREA (33%) / ONF (33%) / A déterminer (33%)	2012

### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

**Nombre d'entrées mise en valeur**

**Nombre de « grands sites » mis en valeur**

**Nombre de parcours structurants mis en valeur**

**Nombre de produits touristiques créés**

**Nombre de points de vue créés**

#### Difficultés prévisibles

**Trouver les financements nécessaires pour ces actions non chiffrables sans étude préalable**

**Attention à l'impact d'éventuels travaux par rapport aux problèmes de ruissellement**

## **Thème : Aménagement pour l'accueil du public**

### **N° et Intitulé de l'action : Amén-10 Soutenir les initiatives locales en matière d'aménagement pour l'accueil du public en forêt**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Dans le cadre du premier plan d'actions de la CFT, un dispositif de soutien financier à l'investissement pour des initiatives locales (communes, associations...) avait été mis en place en matière :

- de création de parcours de randonnée, parcours de découverte / sentiers d'interprétation, parcours ludiques,
- d'aménagement ou de requalification d'un site naturel ou patrimonial en forêt (panorama, zone humide, mise en valeur paysagère d'un arbre forestier remarquable...).

Il est proposé de reconduire ce dispositif de soutien dans le nouveau plan d'actions de la CFT.

Plusieurs communes ont déjà entamé des réflexions sur des actions de ce type pour leur forêt communale (Montmain, Maromme, Petit-Couronne). Cette fiche action constitue le cadre de ce dispositif, qui pourra faire l'objet d'une nouvelle délibération modifiant les critères d'attribution et les plafonds de subvention accordés.

##### **Objectif(s)**

**Accompagner les porteurs de projet de la CFT dans le projet d'aménagement pour l'accueil du public**

**Mettre en valeur le patrimoine forestier de la CFT**

**Améliorer les conditions d'accueil du public en forêt**

#### **2. Organisation de l'action**

<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>
Communes de la CFT	
<b>Partenaire(s)</b>	
CREA	

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Création d'un parcours de découverte, sentier d'interprétation, parcours ludique	CFT1	Travaux	Au cas par cas en fonction des projets	50% participation CREA (plafond de 10 000 € HT)	2010-2013
Création d'un parcours de randonnée balisé (piétons, VTT, cavaliers...)	CFT1	Travaux	Au cas par cas en fonction des projets	35% participation CREA (plafond de 5 000 € HT)	2010-2013
Aménagement / requalification de sites naturels	CFT1	Travaux	50 000 € (aménagement du bois du Roule)	50% participation CREA (plafond de 20 000 € HT)	2011

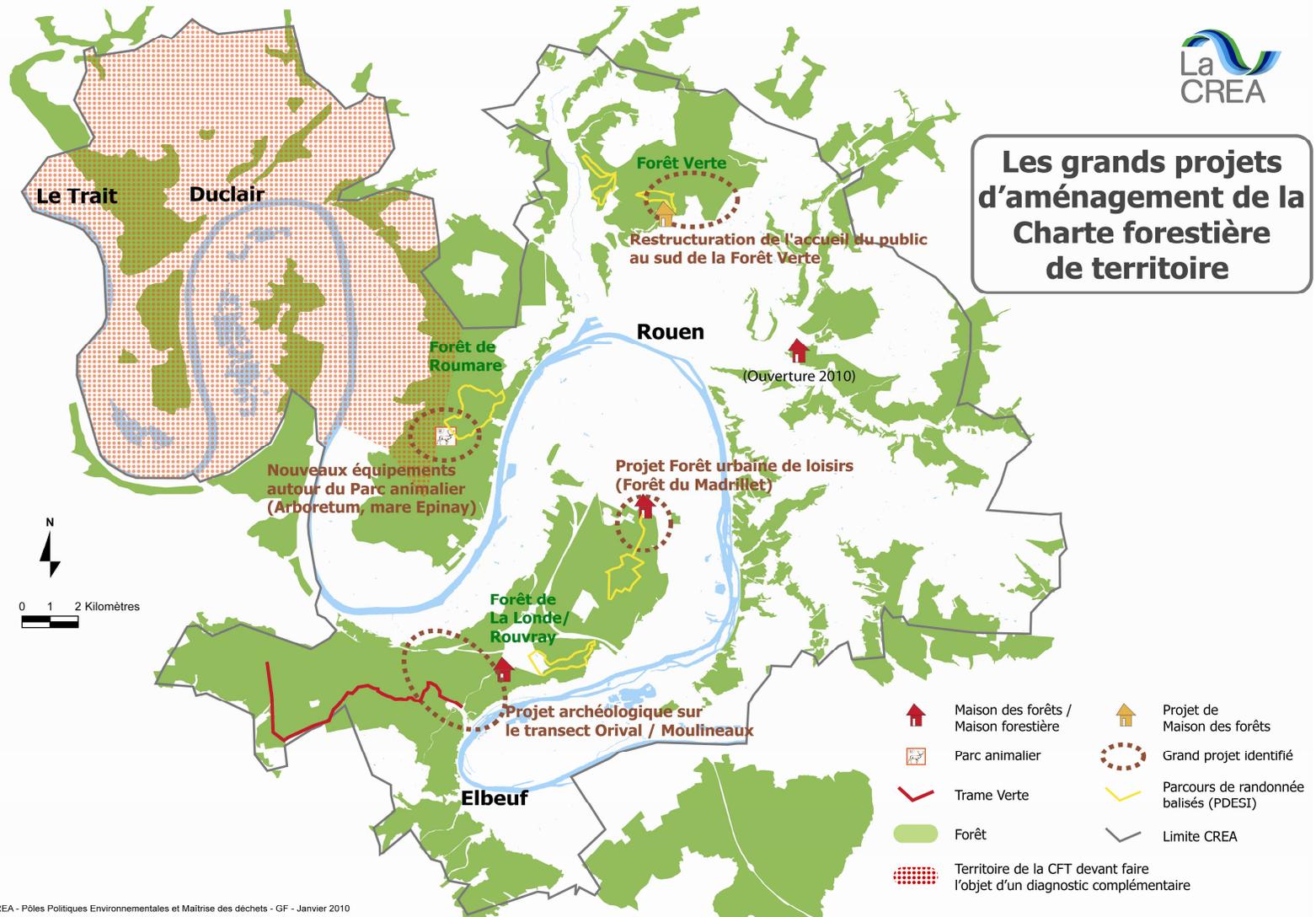
### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

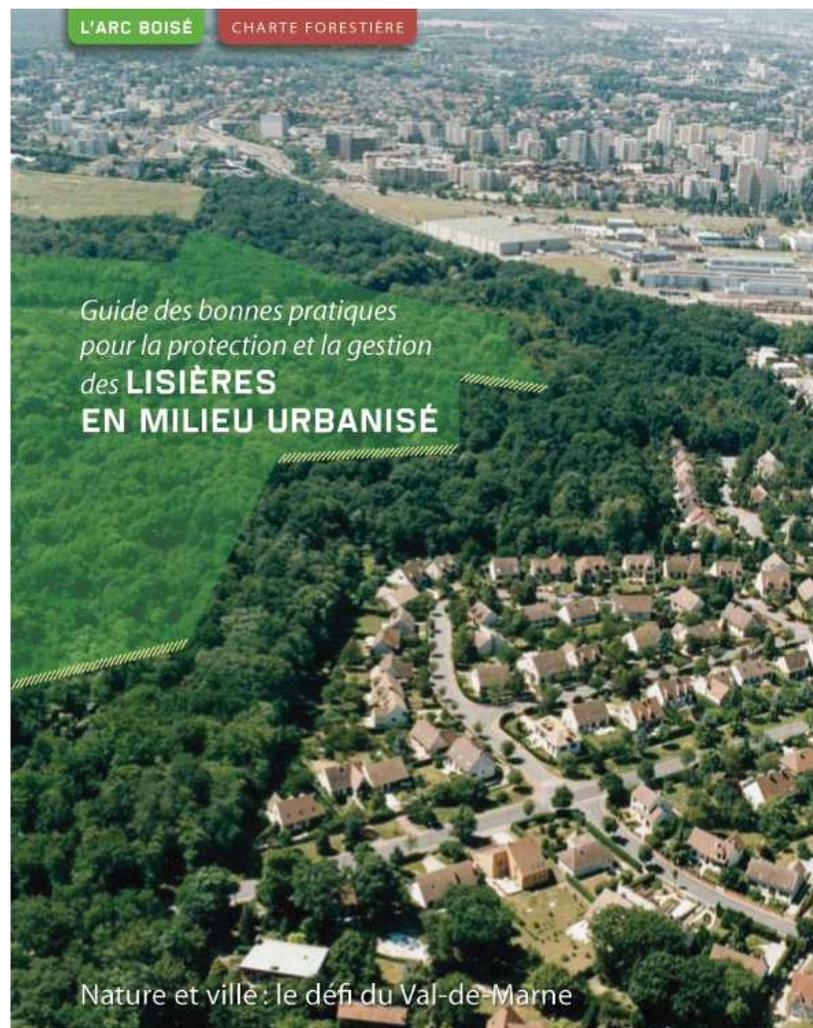
#### Nombre de projets soutenus

#### Difficultés prévisibles

## Les grands projets d'aménagement de la Charte forestière de territoire



# Communication et Tourisme



Cette thématique ne renvoie pas à des stratégies nationales ou régionales. Elle constitue un enjeu local reflétant une stratégie de territoire visant à mieux valoriser les forêts du territoire de la CREA afin :

- d'une part de donner à l'image du territoire une dimension plus verte ;
- d'autre part à mieux faire connaître aux habitants le potentiel offert par les forêts, largement publiques, qui offrent une diversité de paysages et d'ambiances propice à la balade.

Elle devra permettre d'évaluer la satisfaction du public sur la politique forestière d'accueil du public portée par la Charte Forestière de Territoire afin d'aider à la décision les décideurs locaux sur les stratégies à poursuivre dans ce domaine.

Les actions qui y sont proposées étaient déjà en partie présentes dans le premier plan d'action de la Charte mais l'idée pour ce deuxième plan d'actions est d'aller plus loin afin de concevoir une nouvelle offre pour développer le tourisme en forêt.

Les grands objectifs sont de :

1. Augmenter l'attrait du public local et touristique pour les forêts de la Communauté de l'agglomération Rouen – Elbeuf - Austreberthe ;
2. Améliorer la connaissance sur le milieu forestier.

## **Thème : Communication et Tourisme**

### **N° et Intitulé de l'action : Comm1 - Organiser des journées de sensibilisation relatives à la bonne prise en compte des lisières forestières**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Les lisières forestières constituent un milieu spécifique à l'intérieur des forêts. Ce milieu nécessite une gestion particulière notamment lorsqu'il s'agit de lisières avec les milieux urbanisés.

Pour mieux le connaître, il semble nécessaire d'établir un diagnostic afin d'identifier les lisières ayant un attrait paysager, écologique... Ce diagnostic pourrait avoir lieu dans le cadre de la révision du SCOT Rouen-Elbeuf qui est actuellement en cours.

En 2008, la Charte Forestière de l'Arc Boisé a réalisé, avec l'aide de l'agence des espaces verts d'île de France, un guide de bonnes pratiques pour la protection et la gestion des lisières forestières en milieu urbanisé. Ce guide constitue un point de départ pour une amélioration de la prise en compte des lisières mais sa diffusion ne suffira pas à changer les modes de gestions actuels ni la vision parfois négative de la population riveraine des lisières (dangerosité de la proximité des arbres en cas de tempête, manque de luminosité, accumulation de feuilles dans les jardins en automne...). En effet, il semble nécessaire d'accompagner ce guide par une communication ciblée.

Aussi, il est proposé :

- d'organiser des séminaires pour les agents municipaux afin qu'ils échangent sur le sujet, qu'ils s'approprient le guide et utilisent au mieux ces résultats. Ces séminaires pourraient réunir des professionnels ainsi que les habitants concernés.
- d'éditer des fiches pratiques pour bien prendre en compte les lisières forestières et d'organiser des réunions d'information auprès de la population sur l'existence de ces fiches.

##### **Objectif(s)**

**S'approprier un guide existant sur les lisières forestières afin d'optimiser son utilisation**

#### **2. Organisation de l'action**

##### **Maître(s) d'ouvrage**

SCOT pour le diagnostic

##### **Maître(s) d'œuvre**

CAUE, les communes, AREHN, PNR, CRPF... pour les formations et la sensibilisation

##### **Partenaire(s)**

ONF (dans le cadre de « forêt patrimoine »)

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Réalisation d'un diagnostic sur l'état des lisières	Nouvelle	Etude	A déterminer	100% SCOT dans le cadre du diagnostic de l'état initial de l'environnement	2010
Création de séminaires sur les lisières	Nouvelle	Communication	A déterminer		
Mise en place de réunions publiques d'information de la population habitante des zones de lisière forestière	Nouvelle	Communication	A déterminer		
Edition de fiches techniques pour une meilleure prise en compte des lisières forestières (lien avec Comm2)	Nouvelle	Communication	5 000 €	CREA (100%)	2012

### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

**Km de lisière ayant un intérêt écologique**

**Km de lisière ayant un intérêt paysager**

**Nombre de séminaires organisés / Présence à ces séminaires**

**Nombre de réunions publiques organisées / Présence à ces réunions**

**Nombre de fiches techniques éditées**

#### Difficultés prévisibles

## Thème : Communication et Tourisme

### N° et Intitulé de l'action : Comm2 – Lancer de nouveaux supports d'information sur la forêt

#### 1. Présentation de l'action

##### Description et étapes clefs

Cette action consiste en la création de nouveaux supports d'information sur la forêt, ses habitants, son mode de fonctionnement, la relation homme/forêt... Ces supports pourront revêtir la forme de panneaux d'exposition, de brochures, de bandes dessinées, de films... Il pourra s'agir de supports de valorisation liés à des projets existants ou au contraire de nouveaux supports.

##### Objectif(s)

**Améliorer la connaissance sur le milieu forestier**

**Augmenter l'attrait du public pour les forêts du territoire de la CREA**

**Explication de la gestion forestière au public pendant les phases d'exploitation (cf Econ2)**

#### 2. Organisation de l'action

##### Maître(s) d'ouvrage

Variable selon le type de support créé

##### Maître(s) d'œuvre

Offices de tourisme (CREA)

##### Partenaire(s)

Tous les partenaires de la Charte Forestière de Territoire

#### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Réalisation d'une exposition sur la grande faune forestière par la Fédération des chasseurs de Seine-Maritime (Objectif : mettre en évidence l'intérêt de la chasse)	Nouvelle	Communication	A déterminer	FDC 76 / CREA	2010

Réalisation d'expositions relative à l'histoire archéologique du territoire de la Charte	Nouvelle	Communication	30 000 €	DRAC dans le cadre du label Agglo d'Art et d'Histoire (Elbeuf) CREA : 35% avec un plafond de 8000 € pour la création d'expositions	2012
Création d'un support global par forêt reprenant l'ensemble des éléments attractifs qu'elle contient (parcours de randonnée, aire de pique-nique...)	Nouvelle	Communication	16 000 € (4 brochures pour les 4 grands massifs forestiers)	CREA (25%) / ONF (25%) / Département (CDESI) (50%)	2012
Création de documents spécifiques pour les personnes en situation de handicap (lieux accessibles...)	Nouvelle	Communication	A déterminer		
Création d'audio guide permettant des visites en forêt (format MP3)	Nouvelle	Communication	2 000 €	CREA (100%)	2011
Création de supports d'information sur la nécessité d'exploiter la forêt (cf Econ2)	Nouvelle	Communication	A déterminer		
Communiquer sur une liste d'espèces invasives à proscrire en cas d'aménagement (cf Ecol4)	Nouvelle	Communication	2 000 €	CREA (50%) / ONF (50%)	2011
Communiquer pendant les phases d'exploitation des forêts sur la nécessité de la gestion forestière ainsi que sur les problèmes de sécurité que ce type de chantier engendre (cf Econ2)	Nouvelle	Communication	A déterminer		

#### 4. Pilotage opérationnel de l'action

##### Indicateur de suivi

##### Nombre de supports créés

##### Diffusion de chacun des types de supports créés

##### Difficultés prévisibles

## **Thème : Communication et tourisme**

### **N° et Intitulé de l'action : Comm3 – Réaliser des enquêtes auprès du public**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Afin de mieux évaluer l'impact auprès du grand public des actions réalisées dans le cadre de la Charte forestière de territoire, des enquêtes de satisfaction seront organisées régulièrement auprès du grand-public.

Ces enquêtes seront basées sur le principe de l'enquête qui a été réalisée en 2006 (enquête téléphonique selon la méthode des quotas). Cela permettra ainsi de pouvoir comparer les résultats et constater d'éventuelles évolutions notamment au niveau des attentes du public, de sa satisfaction par rapport aux projets réalisés... Il est proposé de réaliser ce type d'enquête tous les 4 ans.

Cette action recensera également les enquêtes de terrain plus spécifiques qui pourront être réalisées pour évaluer certains projets comme l'aménagement du sud de la forêt Verte (cf fiche Amén4), le fonctionnement de la Maison des Forêts (cf. fiches Educ 3 et 4).

##### **Objectif(s)**

**Evaluer la satisfaction du public sur la politique forestière d'accueil du public portée par la Charte Forestière de Territoire**

**Aider à la décision des décideurs locaux sur les stratégies à poursuivre dans ce domaine**

**Avoir une analyse qualitative de la satisfaction du grand public, ainsi qu'une analyse quantitative de la fréquentation/utilisation des lieux, équipements et/ou services proposés**

#### **2. Organisation de l'action**

<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>
CREA	Bureau d'étude extérieur
<b>Partenaire(s)</b>	

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication ...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Enquête de satisfaction auprès du grand public	CFT1	Etude	35 000 €	CREA (100%)	2010
Enquête sur le devenir du sud de la forêt Verte	Nouvelle	Etude	A déterminer		

### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

**Nombre de personnes enquêtées**

**Taux de satisfaction et/ou de connaissance des projets – Evolution de ce taux par rapport aux enquêtes précédentes**

#### Difficultés prévisibles

**Financement de ces enquêtes**

## **Thème : Communication et tourisme**

### **N° et Intitulé de l'action : Comm4 – Promotion de la Charte forestière de territoire vers l'extérieur**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Il existe au niveau national un réseau de suivi des chartes forestières. Celles-ci sont, en 2008, au nombre de 90. La participation à ce réseau permet d'une part de bénéficier de retours d'expérience en matière d'animation mais aussi d'action des chartes et d'autre part d'avoir une reconnaissance nationale de ces actions.

La participation aux différentes assises des chartes forestières a notamment permis de mettre en place un partenariat durable avec la CFT de l'Arc boisé dont les problématiques sont proches des nôtres (forêts périurbaines, actions axées de façon importante sur l'accueil du public...).

De plus, notre CFT a déjà fait l'objet d'une publication sur l'élaboration d'une charte forestière de territoire (publication faite par ETD en 2007).

Ces actions de promotion vers l'extérieur sont donc à poursuivre.

Les liens avec d'autres chartes sont également à renforcer notamment dans le cadre de la mise en réseau d'outils pédagogiques ou de documents d'informations créés et adaptables à d'autres territoires (cf Educ5 et Comm2).

De même, les forêts domaniales situées sur le territoire de la Charte sont entrées dans un processus de labellisation au niveau national dans le cadre de « forêt patrimoine ». D'autres forêts bénéficient ou bénéficieront de ce label. Il pourrait être intéressant de développer un réseau de connaissance autour de ce label afin d'échanger sur les diverses expériences menées.

D'autres réseaux pourraient être utilisés pour faire connaître la charte et/ou pour développer des partenariats en termes d'actions (réseaux des PNR, réseaux des OT...).

##### **Objectif(s)**

**Faire connaître la Charte forestière de territoire de la CREA au niveau national**

**Profiter d'un retour d'expérience des autres porteurs de charte**

**Développer des partenariats autour d'actions de la charte pour mutualiser les moyens**

#### **2. Organisation de l'action**

<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>
Les animateurs de la CFT	
<b>Partenaire(s)</b>	

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Participation aux assises nationales des Chartes Forestières de Territoire	Récurrente	Communication	Temps humains	FNCoFoR pour l'organisation	

### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

#### Difficultés prévisibles

## **Thème : Communication et Tourisme**

### **N° et Intitulé de l'action : Comm5 – Mettre en place des produits touristiques sur la forêt**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

L'office du tourisme de Rouen est devenu en 2008 l'office du tourisme de la Communauté de Rouen Vallée de Seine Normandie. Ses objectifs ne sont donc plus aujourd'hui de faire découvrir simplement Rouen mais tout le territoire de la CREA et notamment les forêts qui l'entourent.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux produits touristiques qui incluront cette nouvelle thématique. Il est possible de proposer :

- la réalisation de visites en bus ponctuées d'arrêts en forêt pour découvrir le riche patrimoine de la charte,
- la mise en place de ligne de transport en commun « découverte de la forêt » (durant la « belle saison » et le week-end) permettant aux touristes ou promeneurs de se créer son propre parcours de découverte de la Forêt. Un premier territoire test pourrait être étudié sur le secteur La Bouille / Orival...
- le développement de l'accueil de groupes sur cette thématique soit par des guides conférenciers confirmés (visites à créer), soit par le biais de l'utilisation de l'existant en matière d'animation sur le territoire (Maisons des Forêts, ONF...), soit en proposant des produits complémentaires pour passer une journée sur une thématique environnementale (ex : journée forêt avec visite au Muséum puis à la Maison des Forêts) ou au contraire en mixant les thématiques (découverte de la forêt et accrobranche, ou découverte du patrimoine architectural),
- le développement de produits pour les scolaires (en lien notamment avec l'auberge de jeunesse, le gîte du Valnaye et la Maison Forestière d'Orival pour des séjours plus longs).
- la mise en place d'un survol des forêts en montgolfière (montgolfière captive avec un filin de plusieurs mètres de haut et/ou libre).

La cible de ces produits reste essentiellement la famille mais le public sénior doit aussi être renforcé (mailing auprès des résidences pour personnes âgées, participation au salon des séniors...).

Avec la même ambition, Elbeuf étudie également actuellement la mise en place d'un schéma directeur touristique pour le développement des courts séjours.

##### **Objectif(s)**

**Valoriser les forêts de la CREA**

**Faire de l'image de la CREA une image plus verte**

**Concevoir une nouvelle offre pour développer le tourisme en forêt**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
Offices du tourisme de la CREA	CREA, ONF...
Partenaire(s)	
Gite du Valnaye, Muséum d'histoire naturel, Auberge de jeunesse	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Créer un produit touristique « Forêt » en bus	Nouvelle	Promotion	A déterminer		2010-2013
Développer l'accueil de groupes sur la thématique forêt par le biais des guides conférenciers confirmés (personnel à former en lien avec l'ONF)	Nouvelle	Promotion	A déterminer		2010-2013
Développer des produits touristiques à destination des scolaires	Nouvelle	Promotion	A déterminer		2010-2013
Proposer des journées complémentaires associant plusieurs types de structures (ex : Muséum – Maison des Forêts, accrobranches – Maison des Forêts...)	Nouvelle	Promotion	A déterminer		2010-2013
Développer une (ou des) ligne(s) de transport en commun pour découvrir la forêt	Nouvelle	Promotion	A déterminer		2010-2013
Mise en place d'un survol des forêts en Montgolfière	Nouvelle	Promotion	A déterminer		2010-2013

#### **4. Pilotage opérationnel de l'action**

##### **Indicateur de suivi**

**Nombre de produits créés**

**Fréquentation des différents types de produits créés**

##### **Difficultés prévisibles**

# Biodiversité en forêt



Si la crise de la biodiversité, qu'il s'agisse de la disparition d'espèces animales ou végétales, est moins connue que celle du climat, les dégâts sont tout aussi graves. La politique nationale, à travers le Grenelle, souligne la nécessité actuelle de faire connaître la situation et d'informer l'opinion sur les enjeux. La France et l'Union Européenne s'engagent à mettre en œuvre un cadre institutionnel cohérent qui doit permettre de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. Le milieu forestier n'échappe évidemment pas à cette règle.

La richesse forestière du territoire de la CREA fait donc de la thématique « amélioration des connaissances, préservation et contribution à la biodiversité » un enjeu important de la charte forestière de territoire.

Les actions proposées viennent en déclinaison du plan régional pour la biodiversité, dans le respect des orientations régionales forestières et des directives régionales d'aménagement.

L'existant permet de rappeler que la démarche en faveur de la biodiversité est déjà initiée sur le territoire : des zones particulières, les Znieff (zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique), les plus riches sur le plan de la biodiversité, ont déjà fait l'objet d'un inventaire floristique approfondi, certaines d'entre elles ont bénéficié d'une protection réglementaire à travers la procédure Natura 2000, une réserve biologique dirigée est en place, un premier inventaire de mares a été réalisé dans les forêts domaniales et un travail est en cours pour définir des îlots de vieillissement dans ces mêmes forêts. Les principales zones d'intérêt écologique majeur sont en place. Il convient donc de veiller à ce que les orientations de gestion sur ces zones soient bien appliquées et de faire éventuellement évoluer ces consignes en fonction de l'amélioration des connaissances.

Au delà de ces zones particulières, la charte forestière devient un outil privilégié à la création de corridors entre ces noyaux de forte biodiversité. Elle doit aussi prendre en compte la « biodiversité ordinaire » : quelles consignes de gestion, avec quels acteurs, et comment ?

Les actions proposées s'articulent autour des problématiques suivantes :

1. faire progresser la connaissance : à travers la réalisation de diagnostics concertés, l'organisation de modalités de mutualisation, la mise en place d'indicateurs de suivi ainsi que des protocoles de suivi scientifique sur des sites. Ce travail devra largement reposer sur celui mené au niveau régional dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de la biodiversité (dont l'accent a été mis sur l'intérêt de deux indicateurs en matière forestière, à savoir l'état des dépérissements et la quantité de bois mort laissé en forêt).
2. gérer de manière à faire progresser la biodiversité et au moins à la préserver : travaux de restauration de mares, de lutte contre les espèces envahissantes...limitation de la fréquentation dans les zones à fort enjeu environnemental.....
3. valoriser ces connaissances sur le plan pédagogique (cf. thème éducation à l'environnement).

Ces actions de la charte initient véritablement la démarche en faveur de la biodiversité que se doivent de mettre en place les collectivités territoriales et leurs établissements publics, sur leur territoire, selon les directives européennes et nationales.

Elles concernent tous les forêts du territoire qu'elles soient publiques ou privées.

## **Thème : Biodiversité en forêt**

### **N° et Intitulé de l'action : Bio-1 Mettre en place un comité d'experts dans le domaine de la biodiversité**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Afin d'accompagner la mise en place des actions Bio-2, Bio-3 et Bio-4 de la Charte forestière de territoire, mais également d'apporter un appui scientifique et technique à la CREA dans le domaine de la biodiversité, il est proposé de mettre en place un comité d'experts.

Ce comité d'experts apportera un rôle de conseil :

- afin de valider l'ensemble des protocoles scientifiques et des résultats des différents inventaires mis en place dans le cadre de la CFT, ou plus largement dans le cadre des politiques mises en œuvre en matière de biodiversité sur le territoire de la CREA ;
- dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de plans de gestion des sites identifiés.

Il sera le garant de la qualité scientifique des données collectées et de leur utilisation ou diffusion.

Un partenariat devra parallèlement être défini avec les services du Département de Seine-Maritime, de la Région de Haute-Normandie et de la DREAL, afin d'assurer une bonne circulation des informations et données scientifiques produites ou collectées par les actions de la CFT (vis-à-vis de l'Observatoire régional de la biodiversité notamment).

Son animation sera assurée par le Service Environnement de la CREA. L'ordre du jour des réunions (et/ou des visites sur site) sera établi en fonction de l'état d'avancement des différents inventaires ou des propositions de gestion de sites mises en œuvre.

Ce comité d'experts sera constitué de membres permanents et de membres occasionnels :

- Les membres permanents sont composés de représentants des instances régionales ou locales ayant une compétence « généraliste » en matière de biodiversité ou de forêt. Il est ainsi proposé que les 8 organismes suivants y soient représentés : l'ONF, le CRPF, la DDEA 76, la DREAL, le laboratoire ECODIV de l'Université de Rouen, l'AREHN, le Conservatoire des Sites naturels de Haute Normandie et la SESNE. Les membres permanents siègent au sein du Comité d'expert à titre gratuit.
- Les membres occasionnels représentent de leur côté des experts reconnus au niveau national ou régional dans un ou plusieurs domaine(s) spécifique(s) de la biodiversité (flore, entomofaune, ornithologie, chiroptère...). Leur intervention au sein du comité d'experts sera sollicitée par la CREA en fonction de l'ordre du jour des réunions et des thématiques discutées. Les membres occasionnels pourront être rémunérés en fonction de la nature de leur intervention (simple avis consultatifs (non rémunérés) ou missions d'expertise plus poussées (rémunérées)).

##### **Objectif(s)**

**Mutualiser la connaissance sur la biodiversité**

**Se porter garant de la rigueur scientifique dans la méthodologie des inventaires mis en place**

**Accompagner les porteurs de projet dans la mise en œuvre d'actions de gestion ou de valorisation des espaces naturels**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
CREA	CREA
Partenaire(s)	
Les partenaires de la CFT impliqués dans le domaine de la Biodiversité	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication ...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Mise en place d'un comité d'experts et animation de ce groupe	Nouvelle	études	Animation assurée par la CREA		2010 (mise en place du comité)

## 4. Pilotage opérationnel de l'action

Indicateur de suivi
Nombre de réunions du comité d'experts
Difficultés prévisibles
Disponibilité des partenaires concernés

**Thème : Biodiversité en forêt**  
**N° et Intitulé de l'action : Action Bio-2 Améliorer la connaissance de la biodiversité dans les forêts**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

Il s'agit d'augmenter la connaissance sur l'état de la biodiversité dans les forêts de la CFT, à partir des données existantes (données internes à l'ONF, au CRPF, au CSNHN, à la DREAL, à la SESNE, au Conservatoire botanique de Bailleul, aux autres associations/organismes...).

Dans un premier temps, il a été proposé de mettre en relation différentes couches d'informations géographiques, à savoir les types de peuplements, leur âge, la nature des sols ainsi que la topographie. Le croisement de ces informations pourrait ainsi permettre d'identifier les secteurs à enjeux en matière de biodiversité. A titre d'exemple, différents écosystèmes à enjeux ont pu être cités :

- fonds de vallon / ravins
- lisières forestières / clairières
- les chênaies sèches sur silex
- peuplements anciens
- talus
- mares forestières / milieux humides (cf. Bio-3)
- lisières forestières
- etc.

Avec l'appui du comité d'experts, une priorisation d'inventaires sera ensuite établie en fonction de ces écosystèmes à enjeux. Elle permettra d'engager des missions visant à collecter de nouvelles données scientifiques dans le domaine de l'entomofaune (notamment pour les xylophages), de la flore, de l'étude des chiroptères, de l'avifaune... Il conviendra de définir à la fois l'inventaire initial mais aussi les modalités pratiques de son suivi dans le temps.

Le pilotage de ces inventaires sera réalisé sous l'autorité de l'ONF pour les forêts domaniales, la CREA pour les forêts communales, le Département pour les forêts départementales ainsi que le CRPF pour les forêts privées, toujours avec l'appui du comité d'experts.

Au-delà de cette volonté d'augmenter la connaissance de la biodiversité dans les forêts de la CFT, il est proposé d'établir un Système d'Information Géographique unifié regroupant l'ensemble des informations collectées. Cet outil, dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas encore clairement définie, vise la diffusion et les échanges d'informations entre les acteurs impliqués, en relation étroite avec l'observatoire régional de la biodiversité. Cette diffusion sera mise en place par le biais de conventions définissant pour chaque type de données la notion de paternité et les conditions de transmission/ cession.

## Objectif(s)

Mieux connaître la biodiversité dans les forêts, et notamment les secteurs où celles-ci est la plus diversifiée  
Créer un outil unique de connaissance de la biodiversité, partagée par l'ensemble des partenaires de la CFT  
Faire prendre conscience au public de la richesse des écosystèmes forestiers présents sur le territoire de la CFT

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
ONF / Département / CREA	ONF et différentes organismes ou associations naturalistes (LPO, GON, GMN, CSNHN, ONCFS...), société d'étude de sciences naturelles à Elbeuf (SESNE), laboratoire ECODIV, association ELATER, CRPF...
Partenaire(s)	
Outre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvres déjà cités, cette action associera la Région, le Département, la DREAL, l'AREHN, HNNE et diverses associations naturalistes	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Déterminer les secteurs à enjeux, cartes des habitats / corridors (hors mares forestières)	nouvelle	Etudes	<u>Pour les forêts domaniales</u> : Temps humain ONF  <i>A déterminer pour les autres forêts</i>	100 % ONF pour forêts domaniales	2010

Mise en place d'inventaires sur les secteurs à enjeux (hors mares forestières)	nouvelle	Etudes	<p><u>Pour les forêts domaniales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordination des actions d'inventaires par l'ONF &amp; restitution des données collectées : (20 jrs / an sur 3 ans) soit 60x500 € /jour = <b>30 000 €</b></li> <li>▪ Inventaires : 30 000 €/an sur trois ans (soit entre 50 et 60 jours de terrain/ analyse par an, en fonction du coût unitaire) Soit 30 000 € /an x 3 ans = <b>90 000 €</b></li> </ul> <p><i>A déterminer pour les autres forêts</i></p>	1/3 ONF, 1/3 CREA, 1/3 Europe	2010 – 2013
SIG de la biodiversité	nouvelle	Etudes	<p><u>Pour les forêts domaniales :</u></p> <p>24 000 €</p> <p><i>A déterminer pour les autres forêts</i></p>	1/3 ONF, 2/3 CREA, 1/3 Europe	2011 - 2013

#### 4. Pilotage opérationnel de l'action

##### Indicateur de suivi

**Nombre d'inventaires mis en place**

**Nombre d'hectares de sites à enjeux mis en évidence**

**Nombre de cartes d'état initial de la biodiversité produites**

**Nombre d'espèces « rares/remarquables » identifiées dans ces secteurs à enjeux**

##### Difficultés prévisibles

**Thème : Biodiversité en forêt**  
**N° et Intitulé de l'action : Bio-3 Mise en place d'un plan de gestion**  
**du réseau des mares forestières**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

Il s'agit de mettre en place un plan de gestion unifié permettant, dans une approche dynamique en réseau, de renforcer / valoriser le potentiel écologique et paysager des mares forestières. A ce titre, il est proposé d'engager les actions suivantes :

- Rassembler et synthétiser l'ensemble de l'information déjà disponible sur ce thème ;
- Etablir un premier inventaire simplifié de l'ensemble des mares présentes sur le territoire de la CFT, permettant une classification en trois catégories d'intérêt, et sur cette base, mettre en place un protocole d'inventaires plus poussée sur les mares d'intérêts/potentiels écologiques plus affirmés (10 mares par an sur trois ans), en relation avec le comité d'experts ;
- Déterminer les principaux corridors écologiques utilisés par les espèces qui utilisent les mares forestières (amphibiens notamment), ainsi que l'ensemble du réseau des talus/fossés qui drainent l'eau à leurs abords ;
- Elaborer un document de gestion « simplifié » et « mutualisé » des mares permettant aux différents propriétaires concernés de mettre en place des actions de gestion adaptées (lutte contre les espèces invasives, guide d'entretien des mares, guide de reconnaissance des principales espèces présentes...),
- Prioriser les actions de restauration à entreprendre sans artificialisation, (sur la base de la classification de l'importance des mares (à établir) en fonction de leur importance en matière de biodiversité et de leur localisation), et engager sur trois ans les travaux de restauration/renaturation nécessaires pour au moins 30 mares, en développant différentes formes d'actions (ex : chantiers « nature » encadrés pour le public, des associations, des centres de formation BTS GPN, le labo Ecodiv...)
- Définir un protocole de suivi et de gestion de l'ensemble du réseau écologique des mares forestières (adapté aux moyens humains et techniques disponibles), sur la base de visites tous les 3 ans au minimum pour les mares les plus sensibles, ou tous les 5 ans pour les autres. Pour cette action, il est proposé, en forêt domaniale, de faire appel aux agents ONF gestionnaires. Ces derniers seront sensibilisés et accompagnés pour cette mission par le comité d'expert et la réalisation de fiches « type » de suivi.

Cette action nécessitera une forte concertation et un partenariat actif entre les différents intervenants pressentis pour assurer cette mission de gestion (ONF, CRPF et propriétaires forestiers privées, CARDERE (chantiers « nature »), Clubs CPN, CREA, Université, lycée professionnel...).

Un bilan régulier sur la mise en œuvre de ce plan de gestion unifié pourrait être présenté au comité d'experts, afin de recueillir son avis sur les actions développées, et au besoin, les réorienter.

Il est également proposé d'accompagner cette action par une sensibilisation du public sur l'intérêt de cette démarche de valorisation/préservation des mares forestières, sous différentes formes : conférences, sorties nature, expositions. Cette sensibilisation sera d'autant plus importante que certaines mares seront rendues difficiles d'accès pour le public pour en préserver l'intérêt écologique.

Cette action viendra s'inscrire dans le plan d'action national sur les odonates actuellement en cours d'élaboration.

<b>Objectif(s)</b>
<p><b>Augmenter la biodiversité du réseau des mares forestières</b>  <b>Communiquer sur l'importance de ce réseau écologique</b>  <b>Développer des actions de gestion innovantes et dans une vision de gestion continue sur le long terme pour ces zones humides aujourd'hui menacées</b></p>

<b>2. Organisation de l'action</b>	
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>
ONF, propriétaires, CREA, CSNHN, Département, communes, AREHN/SESNE (pour le document de gestion des mares)	ONF, CSNHN, CARDERE, CRPF, Observatoire Batraco – Herpétologique de Normandie (OBHEN), Société d'Etude des Sciences Naturels à Elbeuf (SESNE), association ELATER...°
<b>Partenaire(s)</b>	
Comité scientifique CFT, Région, DREAL, PNRBSN	

<b>3. Conditions de mise en œuvre de l'action</b>					
	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)</b>	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Compilation et synthèse des données existantes, détermination des principaux corridors entre les mares, et réalisation d'un inventaire simplifié	Nouvelle	Etudes	<p><u>pour les forêts domaniales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compilation / synthèse des données existantes / Corridors : 15-20 jours, soit <b>10 000 €</b></li> <li>▪ Réalisation d'un inventaire simplifié (prenant compte le temps de rédaction de la fiche inventaire simplifié « type » :            Equivalent à 40 jours de terrains/analyse (spécialistes étudiants + 10 jours coordination ONF :  <b>Soit 25 000 €</b></li> </ul> <p><i>A déterminer pour les autres forêts</i></p>	CREA (33%)/ ONF (33%)/ FEDER (33%) ?	2010

Mise en place d'inventaires plus poussés pour les mares d'intérêt prioritaire	Nouvelle	Etudes	<p>pour les forêts domaniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>inventaires sur les 10 mares par an : 20 jours terrain / an (spécialistes) + 10 jours restitution / an, soit 30 jours / an, Soit pour 3 ans : <b>45 000 €</b></li> </ul> <p><i>A déterminer pour les autres forêts</i></p>	CREA (33%)/ ONF (33%)/ FEDER (33%) ?	2011 - 2013
Document de gestion mutualisé des mares + fiche de suivi type pour les futurs gestionnaires	Nouvelle	Etudes	20 jours de rédaction + 10 jours de mise en forme / iconographie : <b>15 000 €</b> Edition en 1500 exemplaires : <b>2 000 €</b>	ONF (33%)/ CREA (33%)/ A déterminer (33%)	2012
Travaux de restauration, dont chantier « nature », sur la base de 15 chantiers par an	Nouvelle	Travaux	Définition des travaux à engager chaque année pour 15 mares, plus travaux + coordination 40 000 € / an sur trois ans, soit <b>120 000 €</b> (A voir avec CARDERE et l'ONF)	CREA (33%)/ ONF (33%)/ FEDER (33%) ?	2011 - 2013
Suivi du réseau des mares, par les agents ONF en forêt domaniale	Nouvelle	Etudes et formations	Temps humain ONF	ONF (100%)	2010 – 2013

#### 4. Pilotage opérationnel de l'action

##### Indicateur de suivi

##### Nombre de mares recensées

**Nombre de mares faisant l'objet de suivi écologique plus poussés sur la base d'un objectif de réussite de 30 mares**

**Nombre de mares ayant fait l'objet d'un entretien sur la base d'un objectif de réussite de 30 mares**

**Indicateurs de l'état de santé du réseau des mares (à construire) – il pourrait s'agir d'un indicateur simplifié résultant de la compilation d'information sur la gestion et les inventaires de présence faune / flore (à établir en relation avec le comité d'experts)**

##### Difficultés prévisibles

**Le nombre important de mares sur le territoire de la CFT**

**Le financement des actions pour les mares situées en dehors des forêts domaniales...**

**Thème : Biodiversité en forêt**  
**N° et Intitulé de l'action : Bio-4 Lutter contre l'expansion**  
**des espèces invasives**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

Cette action suppose la mise en place dans un premier temps d'une réflexion autour de la notion d'espèces invasives (indigène et exogène, conditions d'installation...). Elle doit également s'appuyer sur un recensement afin d'enrichir la connaissance sur la localisation des espèces invasives. Il s'agit d'un sujet complexe et vaste, donc il est proposé de travailler dans le cadre de la Charte forestière de territoire uniquement sur les espaces forestiers, et à partir d'un nombre restreint d'espèces invasives (10 au maximum). Ainsi pour chaque espèce invasive retenue avec l'appui du comité d'experts, l'action se décomposera de la manière suivante :

- Caractérisation de l'espèce, retour d'expérience et état de la connaissance sur les possibilités d'éradication connues ou expérimentées actuellement, afin de réaliser un guide méthodologique permettant à la fois une prise de conscience de l'enjeu et proposant des modalités de gestion/éradication,
- Recensement de sa localisation dans les forêts de la CFT, en faisant notamment appel à la connaissance de terrain des gestionnaires forestiers, afin d'identifier, pour chacune des espaces cibles, les secteurs à enjeux, en ciblant notamment les milieux humides forestiers,
- Priorisation sur la base de cette connaissance établie, les secteurs où une intervention est nécessaire, en recherchant les moyens d'éradication ou à défaut de maîtrise de l'expansion (protocole technique à définir) en s'appuyant sur les expériences reconnues ou sur de nouvelles expérimentations (après avis du comité d'experts), adaptées aux moyens humains et financiers mobilisables. Des chantiers « nature » pourront également être mis en place autour de cette problématique d'éradication des espèces invasives,
- Evaluation par un suivi dans le temps la réussite des tentatives d'éradication ou de maîtrise de l'expansion, sur la base de fiches de suivi simplifiées pour les sites traités (fiches qui devront être réalisées et intégrées à la brochure citée précédemment)
- Communication auprès du grand public et des différents acteurs du territoire (collectivités, entreprises, aménageurs...) autour de la problématique des espèces invasives, et indiquant notamment la liste des 10 espèces à proscrire pour tout nouvel aménagement (cf Com-2).

Dans le cadre de cette action, il pourrait être intéressant de faire intervenir des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion.

Cette action viendra s'inscrire dans le plan national de lutte contre les espèces invasives.

### Objectif(s)

**Essayer d'éradiquer les espèces invasives qui menacent l'intégrité de la biodiversité du territoire de la CFT**

**Faire prendre conscience de la difficulté à éradiquer une espèce qui colonise très facilement un espace, au détriment des espèces « endogènes »**

**Sensibilisation du public à cet enjeu majeur en matière de biodiversité**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
<p>ONF, CRPF, Propriétaires forestiers publics ou privés, CREA, ONCFS (pour la faune...), ONEMA AREHN pour le guide</p>	<p>CARDERE (pour les chantiers Nature), CSNHN, ONF, services techniques des communes, service technique de la CREA (service en charge de la gestion des bassins de rétention et des rivières, actions logistiques, Maison des Forêts et gestion de l'eau, gardes natures), associations d'utilisateurs (AFR...),</p>
Partenaire(s)	
<p>DREAL, PNRBSN, HNNE, associations d'utilisateurs (AFR...)...</p>	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
<p>Amélioration de la connaissance sur les espèces invasives et les moyens de lutte</p>	<p>Nouvelle</p>	<p>Etudes &amp; Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compilation des connaissances actuelles sur la liste des 8 espèces retenues soit <b>8 000 €</b></li> </ul>	<p>ONF (33%) / CREA (33%) / A déterminer (33%)</p>	<p>2010</p>

Recensement des secteurs à enjeux pour chacune des 8 espèces	Nouvelle	Etudes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail basé essentiellement sur la connaissance des agents de terrain (gestionnaires forestiers) : Estimation de 5 jours de terrain / 2 espèce / par an, soit 20 jours <b>12 000 €</b></li> </ul>	ONF (33%) / CREA (33%) / A déterminer (33%)	2010 – 2013
Mise en œuvre de travaux d'éradication (expérimentaux ou « classiques ») dont les chantiers « Nature »	Nouvelle	Travaux	3 000 € par an sur 3 ans soit <b>9 000 €</b>	ONF (33%) / CREA (33%) / A déterminer (33%)	2011 – 2013

#### 4. Pilotage opérationnel de l'action

##### Indicateur de suivi

**Nombre de sites prioritaires identifiés et % des sites pour lesquels certains travaux d'éradication ont été engagés**  
**Eradication ou maîtrise effective ou non des espèces invasives cibles**

##### Difficultés prévisibles

**Lister les principales espèces invasives (choix des espèces retenues)**  
**Impossibilité technique d'éradication de certaines espèces actuellement, ou alors à des coûts exorbitants et donc non finançables**

## **Thème : Biodiversité en forêt**

### **N° et Intitulé de l'action : Bio-5 Protéger les amphibiens lors de leur migration**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action repose sur :

- L'identification des secteurs concernés par des phénomènes de migrations ponctuelles et massives, tenant compte du réseau des mares, de la présence de haies, talus...
- La recherche de solutions techniques (à court terme et long terme) pour favoriser la migration, site par site. Il s'agira dans un premier d'assurer une diffusion plus large des guides réalisés par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA) sur les aménagements pour les passages de petite faune et éventuellement, pour un ou plusieurs secteurs retenus, d'expérimenter des solutions techniques (onéreuse et pas toujours efficace).

Une autre idée avancée lors de la concertation concerne la mise en place d'opérations ponctuelles de ramassage, mais les modalités d'organisation sont contraignantes.

Une autre hypothèse a été avancée, la fermeture temporaire de certains axes routiers en forêt, lors des fortes périodes de migration, notamment la nuit...

Ces solutions pourront être expérimentées une fois déterminées les secteurs à enjeux.

##### **Objectif(s)**

**Favoriser les déplacements des amphibiens**

**Eradiquer les points noirs de franchissements d'infrastructures**

#### **2. Organisation de l'action**

##### **Maître(s) d'ouvrage**

Département, ONF,

##### **Maître(s) d'œuvre**

Observatoire Batraco – Herpétologique de Normandie (OBHEN)

##### **Partenaire(s)**

Observatoire Batraco – Herpétologique de Normandie (OBHEN)

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Identification des secteurs concernés	Nouvelle	Etudes	Travail Interne ONF		2010
Mise en place de dispositifs ponctuels ou permanents adaptés	Nouvelle	Travaux et Communication	Estimation à déterminer en fonction des sites à enjeux identifiés		2010 – 2013

### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

**Nombre de sites aménagés définitivement ou ponctuellement**

**Nombre d'amphibiens « sauvés » lors des opérations de protection ponctuelles**

#### Difficultés prévisibles

**L'identification des sites concernés**

**La définition de solutions techniques sur des axes à forte circulation**

## **Thème : Biodiversité en forêt**

### **N° et Intitulé de l'action : Bio-6 Identifier les enjeux de conservation de la biodiversité en milieu forestier et communiquer sur les techniques de préservation**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de préservation/amélioration de la biodiversité dans les milieux forestiers, tenant compte également de la vocation économique des espaces forestiers de la CFT. Pour autant, il s'agit de :

- S'appuyer sur la cartographie de la « sensibilité » écologique des milieux forestiers (cartographie des habitats, des corridors...) établie dans la fiche action Bio-2, en rappelant notamment l'importance de la flore dans l'écosystème forestier, qui est à la base de la chaîne alimentaire.
- Eventuellement faire évoluer les « stratégies sylvicoles » (contraintes techniques imposées lors des abattages et débardages, modification des modes de gestion forestière...) pour les sites à enjeux importants en matière de biodiversité. Il faudra identifier l'impact financier de ces modes de gestion raisonnée, notamment au regard de l'adéquation avec la rentabilité économique.
- Proposer des « stratégies sylvicoles » plus douces (contraintes techniques imposées lors des abattages et débardages, modification des modes de gestion forestière...) pour les sites à enjeux importants en matière de biodiversité. Il faudra identifier l'impact financier de ces modes de gestion raisonnée, notamment au regard de l'adéquation avec la rentabilité économique.
- Elaborer un guide technique « local » à destination prioritaire des exploitants forestiers (bûcherons, débardeurs, responsable de coupe...) apportant des conseils de gestion ou même des consignes de gestion dans les secteurs de biodiversité remarquables. Si ce guide existe déjà, il faudra simplement en rechercher les auteurs et assurer sa diffusion plus largement

Ce travail pourrait faire l'objet d'un partenariat entre les différents organismes forestiers, avec pour ambition de rassembler forêt publique et forêt privée dans une démarche commune.

##### **Objectif(s)**

**Adapter la gestion sylvicole à la diversité écologique des espaces forestiers**  
**Mutualiser les expériences, les pratiques et le conseil pour tous les acteurs de la forêt**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
ONF et CRPF	ONF et CRPF, association ELATER
Partenaire(s)	
Région, Département, DRAAF, DREAL, CREA, coopérative forestière de Rouen, syndicat des propriétaires forestiers, experts forestiers, AREHN...	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication ...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Proposition d'adaptation de la gestion sylvicole	Récurrente	Etudes	A déterminer		2010 – 2013
Elaboration ou diffusion de guides techniques communs à tous les acteurs de la forêt	Nouvelle	Etudes	A déterminer		2010 – 2013

## 4. Pilotage opérationnel de l'action

### Indicateur de suivi

Surface en Ha des espaces forestiers dont les pratiques sylvicoles ont été modifiées pour préserver ou enrichir la biodiversité, et % de ceux-ci au regard de la carte des « sensibilités environnementales »

### Difficultés prévisibles

#### Partenariat à mettre en place

Difficulté d'apporter un message standard, alors que les espaces forestiers sont complexes, multiples et dépendent de nombreuses caractéristiques différentes : qualité du sol, exposition, accessibilité, pente

« L'histoire » de la sylviculture sur ces espaces ne s'efface pas si facilement...

#### Financement des surcoûts générés

## **Thème : Biodiversité en forêt**

### **N° et Intitulé de l'action : Bio-7 Développement des connaissances et des actions en faveur de la biodiversité autour des sites des Maisons des forêts et de la Maison forestière d'Orival**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Afin de renforcer l'offre d'animations pédagogiques proposées par les animateurs des Maisons des Forêts ou ses partenaires ainsi que par la Maison forestière d'Orival, il apparaît souhaitable de mieux connaître l'état de la biodiversité autour des sites d'implantation de ces structures.

Concernant la première Maison des Forêts située à Saint-Etienne-du-Rouvray et qui a ouvert ses portes au public en mars 2008, il est proposé :

- La création d'un suivi de l'avifaune sur le site de la Forêt Urbaine de Loisirs du Madrillet. Celui-ci permettra la réalisation d'un inventaire complet (sur une année) de la présence des espèces d'oiseaux sur le site, la définition d'un programme de suivi de la présence des espèces identifiées (avec un suivi assuré en priorité par les animateurs de la Maison des Forêts),
- La mise en place d'inventaires sur les thèmes de la botanique, de l'entomologie et des chiroptères, sur les différents sites des Maisons des forêts ou de la maison forestière d'Orival, s'appuyant sur les connaissances déjà acquises et en les renforçant,
- Pour la Maison forestière d'Orival, approfondir la connaissance sur l'ensemble du secteur, et notamment la relation entre l'homme et l'exploitation du site (habitats troglodytes, permettant de mieux comprendre les mécanismes global de gestion),
- La définition d'actions de sensibilisation ou d'animations mises en œuvre par les animateurs de la Maison des Forêts ou par ses partenaires et utilisant les connaissances acquises à l'occasion de la réalisation des inventaires cités précédemment,
- La mise en place d'un rucher à proximité d'une des Maisons des Forêts, permettant de mettre en place un suivi scientifique des abeilles (et notamment de l'abeille noire), ainsi que des actions de sensibilisation sur l'importance des abeilles dans les écosystèmes.

Ce travail suppose la mise en place d'un partenariat entre la CREA, en charge de l'animation de ces structures, le Département et les associations naturalistes volontaires pour accompagner ce projet.

Le travail réalisé autour du site de la Maison des Forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray permettra d'établir une méthodologie sur les inventaires à réaliser et les actions à entreprendre. Il pourra ensuite être décliné, avec les mêmes enjeux et avec d'autres partenaires, pour le site de la Maison forestière d'Orival, mais aussi pour les deux autres sites de Darnétal et de Notre-Dame-de-Bondeville (site du Bel Event).

Il est à noter que le site de la Maison Forestière d'Orival a déjà fait l'objet d'inventaires ainsi que de la mise en place de parcours pédagogiques. Ces éléments pourront également inspirer le contenu de cette action.

## Objectif(s)

Mieux connaître la biodiversité autour des sites des Maisons des Forêts et de la Maison forestière d'Orival  
Utiliser les connaissances acquises pour la définition d'actions pédagogiques et de sensibilisation du public

## 2. Organisation de l'action

### Maître(s) d'ouvrage

CREA, ONF

### Maître(s) d'œuvre

GONm, GMN, SESNE, HNNE...

### Partenaire(s)

Département (Direction du domaine départemental et Direction de l'Environnement), DREAL, AREHN, Mairie de Darnétal...

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Création d'un suivi de l'avifaune sur le site MdF de Saint-Etienne-du-Rouvray	Nouvelle	Etudes	3 435,5 €	68 % CREA 22% GONm	2010
Création d'un suivi de la population de chiroptères sur le site MdF de Saint-Etienne-du-Rouvray	Nouvelle	Etudes	5035 € sur 3 ans	64 % CREA 27% GMN	2010 - 2013
Inventaire sur la botanique et l'entomologie sur le site MdF de Saint-Etienne-du-Rouvray	Nouvelle	Etudes	A déterminer	A déterminer	2010 - 2013
Création d'un suivi de l'avifaune, la botanique, l'entomologie et les chiroptères sur le site de la Maison Forestière d'Orival	Nouvelle	Etudes	A déterminer	A déterminer	2010 - 2013

Création d'un suivi de l'avifaune, la botanique, l'entomologie et les chiroptères sur le site de la Mdf de Darnétal (en lien avec l'équipe des ENS)	Nouvelle	Etudes	A déterminer	A déterminer	2010 - 2013
---	----------	--------	--------------	--------------	-------------

#### 4. Pilotage opérationnel de l'action

##### Indicateur de suivi

**Nombre d'espèces recensées (ornithologie, botanique, entomologie, chiroptère)**  
**Evolution de la présence des espèces...**

##### Difficultés prévisibles

**La disponibilité des partenaires naturalistes pour la mise en œuvre de cette action**  
**Le financement à trouver pour les différents sites**

**Thème : Biodiversité en forêt**  
**N° et Intitulé de l'action : Bio-8 Valorisation technique et pédagogique de l'entomofaune dans les « cœurs de forêts »**



## 1. Présentation de l'action

### Description et étapes clefs

L'objectif de cette action est l'amélioration des connaissances spécifiques sur le thème de l'entomofaune, afin d'établir une estimation des différents micro-habitats forestiers favorables aux insectes. Le choix porterait sur une étude à partir d'échantillonnage d'écosystèmes différents (en vérifiant en amont si leur diversité est suffisamment importante dans les cœurs de forêt)

Ce travail d'amélioration s'appuierait sur un inventaire des groupes caractéristiques de la fonctionnalité de l'écosystème forestier.

Exemples :

Coléoptères xylophages pour l'habitat « bois vivant » et saproxylophages pour l'habitat « bois mort »,

Lépidoptères (Hétérocères et Rhopalocères) pour les végétations forestières « inférieures » (mousses, lichens) et « supérieures » (plantes et arbres),

Odonates et coléoptères aquatiques pour les habitats aquatiques intra -forestiers (mares).

Suite à ce travail d'inventaire, une autre action pourrait ensuite voir le jour, lors du prochain plan d'action de la CFT, la création de réservoirs d'espèces dans les cœurs de forêts, notamment pour l'entomofaune, avec dans l'idée d'expérimenter une suivi écologique scientifique sur des « secteurs témoins ».

### Objectif(s)

**Déterminer les potentialités des différents boisements pour l'accueil des insectes forestiers**

**Préconiser des aménagements et des travaux propices à la conservation d'une diversité entomologique optimale**

**Valoriser une gestion différenciée des « cœurs de forêts »**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage		Maître(s) d'œuvre	
ONF		CSNHN, association ELATER...	
Partenaire(s)			
CREA			

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Inventaire / recensement initial	Nouvelle	Etude communication	A déterminer	A déterminer	2011-2013

## 4. Pilotage opérationnel de l'action

### Indicateur de suivi

**Nombre de micro-habitats entomofaunistique par « cœur de forêt »**

**Nombre de micro habitats recensés par années sur l'ensemble des cœurs de forêts du territoire de la CREA**

**Nombre d'espèces par « cœur de forêt » et total pour l'ensemble des « cœurs de forêts » présents sur le territoire de la CREA**

**Nombre de journées e prospection entomologiques**

**Nombre de nuits de prospection entomologiques**

**Nombre d'heures liées à la détermination des espèces**

### Difficultés prévisibles

**Conditions météorologiques**

**Perturbations anthropiques (destruction de matériel de suivi entomologique)**

# Economie



ANORIBOIS

Aborder la forêt sous l'angle économique, dans le cadre de cette charte forestière de territoire, est nouveau. Cependant cette fonction est bien essentielle, et plutôt première dans la culture collective. Depuis les principes généraux énoncés à la conférence d'Helsinki (en 1993), la variable « économie » doit prendre une réelle orientation de gestion durable (production de biens et services, source d'emploi durable).

Au niveau régional, cet enjeu est largement décliné, avec la volonté de dynamiser l'exploitation forestière en tant que tel. L'objectif est de répondre au double défi suivant :

- permettre la valorisation économique de la forêt en mobilisant au mieux la ressource bois disponible, tout en garantissant l'intérêt des propriétaires forestiers et en respectant les objectifs de gestion durable assignés à la forêt régionale ;
- assurer l'approvisionnement des entreprises de transformation dans les meilleures conditions de productivité et de compétitivité.

Sur le plan local, le caractère urbain et périurbain de la CREA constitue une chance pour la valorisation du bois dans la mesure où ce territoire se caractérise par le regroupement géographique de consommateurs potentiels. En revanche il fait courir un risque sur la mobilisation du bois comme on peut le constater en Ile de France dans la mesure où les coupes sont parfois mal acceptées par les riverains mais aussi sur la pérennisation des entreprises qui se retrouvent parfois contraintes par l'urbanisation constante.

C'est pourquoi et en écho aux politiques plus générales, les actions proposées sur le plan économique s'articulent autour d'une meilleure connaissance de l'offre mais aussi d'un rapprochement de l'offre et de la demande. Ce nouveau plan d'actions aborde également, comme c'était le cas pour celui de 2004, des actions de promotion du bois mais également la notion de certification.

Les objectifs de ces actions sont de :

- Valoriser les forêts de la CREA notamment par le biais de la certification des forêts et de la filière bois de la Charte ;
- Faire connaître les avantages et développer les utilisations du bois (bois matériau, bois énergie) ;
- Contribuer au développement et/ou au maintien d'une filière bois locale créatrice d'emplois.

## **Thème : Economie**

### **N° et Intitulé de l'action : Econ1 – Développer la filière locale « bois énergie »**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action vise à développer des filières courtes dans le domaine du bois énergie sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire.

Elle nécessite au préalable un diagnostic du potentiel existant sur le territoire. Ce diagnostic prendra en compte à la fois l'aspect de la mobilisation de la ressource et celui du potentiel bois buche et du potentiel bois déchiqueté (plaquette). Il sera réalisé en partenariat avec l'ONF, le CRPF et biomasse Normandie et permettra notamment d'identifier les problématiques d'approvisionnement et de stockage liés aux caractères périurbains du territoire.

Une fois ce diagnostic réalisé, cette action s'attachera à essayer de développer les débouchés en matière d'utilisation de « bois buche » et « bois déchiqueté ». Ce développement pourra se faire par le biais de la promotion et l'accompagnement des projets de chaudières bois que ce soit au niveau communal ou intercommunal mais aussi auprès des particuliers, des bailleurs sociaux, des copropriétés... Un questionnaire sur les projets en cours ou à l'étude pourrait être envoyé à ces structures pour connaître le potentiel de développement.

Cette promotion devra s'accompagner d'une information sur les possibilités d'approvisionnement et sur la qualité des matériaux (charte bois buche d'ANORIBOIS par exemple).

##### **Objectif(s)**

**Valoriser les forêts du territoire de la CREA**

**Améliorer le bilan carbone de l'utilisation du bois sur le territoire de la Charte**

**Développer l'approvisionnement en bois plaquette**

**Professionaliser l'approvisionnement du bois buche**

#### **2. Organisation de l'action**

##### **Maître(s) d'ouvrage**

ONF, CRPF, Biomasse Normandie, ANORIBOIS

##### **Maître(s) d'œuvre**

ONF, CRPF, Biomasse Normandie, ANORIBOIS

##### **Partenaire(s)**

Syndicat des propriétaires forestiers, Association des Experts Forestiers, Département de Seine-Maritime, ADEME, Région, DRAAF, CREA...

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Réaliser un diagnostic préalable concernant la ressource en matière de bois énergie sur le territoire de la CFT	Nouvelle	Etude	36 160 € (en forêt privée)	CRPF (22%)/ CREA (68%)	2010
Lancer une enquête auprès des propriétaires de chaudières bois sur la question de l'approvisionnement	Nouvelle	Enquête	Intégrer dans l'enquête forêt		2010
Action de promotion et d'accompagnement sur le bois énergie auprès des communes, bailleurs sociaux, particuliers, copropriété...	Nouvelle	Communication	Temps humain	EIE/ CEP (CREA) Biomasse Normandie ADEME	2010-2013
Promotion de la charte « Bois buche » d'ANORIBOIS	Nouvelle	Etude	Temps humain	ANORIBOIS CREA via la Maison des Forêts et les EIE	2010-2013

#### **4. Pilotage opérationnel de l'action**

##### **Indicateur de suivi**

**Potentiel relatif au « bois énergie » sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire**  
**Quantité de chaudières bois existantes/ quantité de chaudières bois nouvellement créées**  
**Bénéfice économique de la filière « bois énergie »**  
**Taux d'utilisation des signataires de la charte bois buche**

##### **Difficultés prévisibles**

**Viabilité des filières sur le long terme**

## **Thème : Economie**

### **N° et Intitulé de l'action : Econ2 – Amélioration de la connaissance de la filière bois sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action vise à améliorer la connaissance de la filière bois sur le territoire de la Charte via la réalisation d'une enquête auprès des acteurs de la filière, de l'exploitation à la transformation du bois.

Cette enquête sera menée par ANORIBOIS. Le questionnaire sera mis au point en concertation avec différents partenaires tels que la CREA, la DRAAF, le CRPF, l'ONF... Il visera à mettre en évidence les points forts et les points faibles des entreprises du territoire de la Charte dans le but de permettre une continuité de leur activité dans les meilleures conditions possibles.

Cette enquête sera menée en parallèle de l'actualisation du BOISIC mis en place par ANORIBOIS.

##### **Objectif(s)**

**Identifier les contraintes des entreprises de la filière bois sur le territoire de la Charte**

**Préserver les emplois existants sur le territoire de la Charte**

#### **2. Organisation de l'action**

##### **Maître(s) d'ouvrage**

ANORIBOIS

##### **Maître(s) d'œuvre**

ANORIBOIS

##### **Partenaire(s)**

CRPF, ONF, DRAAF, la CREA, Association des Experts Forestiers ...

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Mieux connaître la filière (acteurs, approvisionnement, débouchés...) et mettre en valeur cette connaissance par le biais d'une exposition	Nouvelle	Etude	5000 €	CREA (80%) / ANORIBOIS (20%)	2010

### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

Nombre d'acteurs de la filière enquêtés/ Nombre de réponses obtenues

Points forts de la filière

Points faibles de la filière

#### Difficultés prévisibles

## **Thème : Economie**

### **N° et Intitulé de l'action : Econ3 – Augmenter et/ou diversifier l'offre de formation dans le domaine du bois**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Au niveau régional, il est possible de se former aux différents métiers de la filière forêt-bois notamment dans les domaines de la gestion forestière, de la scierie, de l'industrie papetière, de la charpente/construction bois, de la menuiserie/agencement, et de l'ébénisterie.

Le développement de filières courtes (cf Econ 1) engendrera peut-être de nouveaux besoins en la matière. Le territoire de la CFT pourrait contribuer à élargir l'offre de formation.

Il serait aussi important de freiner la perte de savoir sur la manière de choisir un arbre en fonction de son utilisation et sur la transformation manuelle de celui-ci. Dans cette optique, le réseau européen sur l'utilisation et la connaissance du bois vient de permettre l'intégration d'un nouveau module dans le cadre de la formation du CEREF BTP de Bourgtheroulde sur la connaissance du bois. Cette idée pourrait être à multiplier aux autres centres de formation.

Le réseau européen sur l'utilisation et la connaissance du bois organise également des chantiers européens dans ce domaine notamment en Haute-Normandie (5). Encore une fois cette idée pourrait être multipliée (projet en cours sur Canteleu dans le cadre du dossier « Dynamique Espoir Banlieue » soutenu par l'Etat).

Les professionnels pourraient également être intéressés par des formations notamment sur l'utilisation, la pose, l'entretien... des nouveaux matériaux liés au bois (isolant, chaudière...). Ce type de formation aurait le double avantage de faire connaître et de développer de nouvelles filières en matière d'utilisation du bois (cf Econ 1).

##### **Objectif(s)**

#### **2. Organisation de l'action**

<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>
Région	
<b>Partenaire(s)</b>	
DRAC, DRAAF, ANORIBOIS, école d'architecture de Rouen, Technopôle du Madrillet, ordre des architectes...	

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Organiser un salon des étudiants spécifique aux métiers du bois avec toute la filière	Nouvelle	Communication	A déterminer		
Mettre en relation les entreprises et les écoles de la filière bois pour une mise en relation compétences et techniques	Nouvelle	Communication	A déterminer	ANORIBOIS	
Organiser des rencontres sur la construction bois vers les professionnels et les élus	Nouvelle	Communication	A déterminer	ANORIBOIS - CAUE	
Projet « Dynamique Espoir Banlieue » (Développer l'insertion professionnelle via les métiers du bois)	Nouvelle	Formation	114 059 €	79059 € Etat 5000 € CREA 10 000 € Commune de Canteleu 10 000 € Autre 5 000 € Région 5 000 € CRECET	2010 - 2011
Mettre en place des sessions de formation pour les professionnels en lien avec les nouvelles utilisations du bois	Nouvelle	Formation	A déterminer		
Valoriser les formations et les métiers de la filière bois	Nouvelle	Communication	A déterminer		

#### **4. Pilotage opérationnel de l'action**

**Indicateur de suivi**

**Nombre d'opération mise en œuvre**

**Difficultés prévisibles**

**L'échelle de la Charte risque de ne pas toujours être adaptée à cette action**

**Thème : Economique**  
**N° et Intitulé de l'action : Econ4 – Promotion du bois**

**1. Présentation de l'action**

**Description et étapes clefs**

L'utilisation du bois en tant que matière première pour la construction, pour le chauffage... se démocratise de plus en plus notamment dans le contexte actuel de réchauffement climatique et de recherche de matériaux plus durables. Toutefois, il apparaît toujours nécessaire de promouvoir cette utilisation notamment pour valoriser les potentiels forestiers et la transformation du bois qui contribuent au maintien durable d'emplois locaux. Cette promotion est notamment mise en œuvre par ANORIBOIS qui représente l'interprofession du bois par le biais de l'organisation de différentes manifestations telles que : les portes ouvertes « Maisons bois », l'organisation du salon du bois, la semaine du bois mais aussi l'organisation de colloques, formations, expositions...

Par son fonctionnement, la Maison des Forêts se veut également un lieu de promotion du bois aussi bien dans la construction que comme mode de chauffage.

La promotion de l'utilisation du bois devra obligatoirement se coupler à la diffusion d'informations relatives aux potentielles contraintes d'utilisation de celui-ci (ex : utilisation de bois sec pour le chauffage, labellisation, nécessité de l'entretien des équipements...).

**Objectif(s)**

**Faire connaître les avantages de l'utilisation du matériau bois**

**Développer l'utilisation du matériau bois**

**Contribuer au développement et/ou au maintien d'une filière bois locale créatrice d'emplois**

**2. Organisation de l'action**

**Maître(s) d'ouvrage**

ANORIBOIS, CREA

**Maître(s) d'œuvre**

ANORIBOIS

**Partenaire(s)**

Région, DRAAF, école d'architecture, EIE, Air Normand

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Semaine du bois	Récurrente	Communication	23 000 €	ANORIBOIS	2010-2013
Portes ouvertes « Maisons Bois »	Récurrente	Communication	10 000 €	ANORIBOIS	2010-2013
Salon du bois	Récurrente	Communication	24 000 €	ANORIBOIS	2010-2013
Inventaire des réalisations bois	Récurrente	Communication	2 500 €	ANORIBOIS	
Réunions techniques	Récurrente	Communication	500 € par réunion	ANORIBOIS	
Visite de la MdF sous l'angle utilisation du bois	Récurrente	Communication	Temps humain	CREA	2010-2013
Organisation de journée « énergie » à la Maison des Forêts avec notamment explication sur le chauffage bois	Nouvelle	Communication	Temps humain	CREA	2010-2013
Organisation de concours d'architecte sur l'utilisation du bois	Nouvelle	Communication	A déterminer	ANORIBOIS CREA	2011

## 4. Pilotage opérationnel de l'action

### Indicateur de suivi

Résultats des opérations « Semaine du Bois » (nombre de manifestations dans l'agglomération et nombre de visiteurs)

Résultats des journées « portes-ouvertes » de maisons bois (nombre de réalisations ouvertes sur le territoire de la CREA et nombre de visiteurs)

Nombre de réalisations bois recensées sur le territoire de la CREA

Nombre de réunions techniques organisées

Nombre de visites de la Maison des Forêts sous l'angle utilisation du bois organisées / Présence à ces visites

Nombre de journées « énergie » organisées à la Maison des Forêts / Présence à ces journées

Nombre de réponses aux concours d'architecte organisés

### Difficultés prévisibles

## **Thème : Economie**

### **N° et Intitulé de l'action : Econ5 – Encouragement à la certification du bois en matière de production et dans la filière**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

La forêt normande compte en 2008 177.761 ha certifiés PEFC, ce qui représente 48,4 % de sa superficie totale, ce taux étant bien supérieur à la moyenne nationale qui est de 37,6 %.

ANORIBOIS encourage cette certification également pour toutes les industries de transformation du bois de Haute-Normandie. En effet, cela sera prochainement indispensable pour répondre aux marchés publics (cf grenelle de l'environnement et l'obligation pour les collectivités d'intégrer cette clause dans leurs marchés publics). En janvier 2009, grâce au concours de la DRIRE, 10 entreprises (4 scieries, 5 charpentiers-menuisiers et 1 entreprise d'ameublement) ont suivi une formation par Ceribois pour un passage de l'audit de certification PEFC.

Ainsi, la Haute-Normandie possède une chaîne complète allant de la forêt jusqu'au consommateur final et peut donc proposer tous les produits bois, issus des forêts régionales, avec une certification de gestion durable du papier, des panneaux de particules, des sciages, des meubles, des menuiseries et des charpentes marqués PEFC.

Toutefois, à l'échelle de la Charte, il reste encore de nombreuses forêts et acteurs de la filière bois non certifiés. Aussi, il apparaît nécessaire d'encourager ce dispositif.

##### **Objectif(s)**

**Augmenter le nombre d'hectares de forêts certifiés sur le territoire de la Charte**

**Augmenter le nombre d'entreprises certifiées sur le territoire de la Charte**

#### **2. Organisation de l'action**

##### **Maître(s) d'ouvrage**

ANORIBOIS

##### **Maître(s) d'œuvre**

##### **Partenaire(s)**

CREA, DRAAF...

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Communication sur la démarche de certification de la gestion durable des forêts PEFC	Nouvelle	Communication	A déterminer		
Soutien des entreprises dans leur démarche de certification de la gestion durable des forêts	Nouvelle		A déterminer	Pour mémoire 23 000 € de la DRIRE en 2008 pour 10 entreprises certifiées	
Engagement des collectivités à n'utiliser que des bois certifiés (énergie, papier, carton...)	Nouvelle	Communication	A déterminer	CREA	

### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

Nombre d'entreprise certifié/Nombre d'entreprise existante sur le territoire de la Charte  
 Nombre d'hectare de forêts certifiées/ Nombre d'hectare de forêts de la Charte

#### Difficultés prévisibles

Coût de la certification pour les forêts qui n'ont pas une vocation économique (intérêt pour elles de la certification)  
 Coût de l'aide à la certification au vu du nombre d'entreprise présente sur le territoire de la Charte

# Education à l'environnement



L'érosion de la biodiversité est aujourd'hui un fait avéré. Protéger l'existant est ainsi devenu un enjeu national. A ce titre, l'acte d'éduquer est l'une des réponses reprise dans la stratégie de protection de la nature. En effet, l'éducation à la nature, à l'environnement ou au développement durable selon la dénomination que l'on retiendra, est susceptible de faire évoluer les comportements. Celle-ci s'adresse à tous, enfants ou adultes, acteurs ou simples usagers de la forêt.

Au niveau régional, un autre enjeu se dessine, notamment pour les forêts fortement fréquentées : favoriser la mixité d'usage en limitant les conflits. La pédagogie autour de la forêt et l'éducation à l'environnement intégrera alors la dimension des différents rôles de la forêt (protection, production et accueil) et ainsi donc l'intérêt de maintenir la diversité de ses usages.

En ce qui concerne la charte forestière de territoire, la thématique de l'éducation à l'environnement se concrétise essentiellement par un travail de sensibilisation du public. Les enjeux principaux sont :

4. la responsabilisation du public et le développement d'un comportement éco citoyen. La forêt est un espace, pour tous, qu'il convient de protéger pour en sauvegarder toutes les richesses.
5. l'appropriation du milieu, qui passe par une amélioration des connaissances, sur les richesses et la diversité qu'offrent les massifs forestiers de la Charte, et d'une manière plus large sur le fonctionnement de l'écosystème forestier. Cette connaissance passe par le développement d'outils pédagogiques adaptés aux différents types de public.

Il s'agit là d'actions inscrites pour la plupart dans la continuité du premier plan d'action de la Charte Forestière de Territoire.

## **Thème : Education à l'environnement**

### **N° et Intitulé de l'action : Educ1 – Développer les opérations de promotion de la propreté en forêt**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action consiste à promouvoir l'organisation de manifestations de ramassage de déchets en forêt par des bénévoles en fournissant de l'aide aux porteurs de projet (aide sous forme de mise à disposition de sacs poubelles, de conteneurs, du ramassage et du traitement des déchets récupérés, ainsi que de la communication sur l'opération...). Les porteurs de projet de ces opérations pourront être des écoles afin de sensibiliser les plus jeunes à ces problématiques. Cela pourrait notamment s'intégrer dans le cadre de leur programme en matière d'éducation au développement durable.

Elle consiste également en l'organisation d'actions communes sur l'ensemble du territoire de la Charte comme « l'opération forêts propres » proposée en 2008. Pour mémoire cette opération a été mise en place avec l'aide de l'Association de la Forêt de Roumare, la Fédération de Randonnée Pédestre et l'équipe d'animateurs de la Maison des Forêts sur 4 sites différents.

Cette action vise également à sensibiliser les communes forestières, les travailleurs forestiers, les établissements situés en périphérie des forêts... à la problématique des déchets présents en forêt. Cette sensibilisation pourra se faire via des opérations communes entre bénévoles et professionnels (ex : les restaurants Mc Donald) mais aussi par la création de support de communication spécifique (ex : exposition réalisée à l'aide des déchets récoltés, diaporama conçu sur les déchets récoltés ...). Afin de cibler au mieux ces campagnes de sensibilisation, l'origine des déchets rencontrés pourra être recherchée.

##### **Objectif(s)**

**Faire diminuer la quantité de déchets présente en forêt**

**Développer auprès du public un comportement éco citoyen**

<b>2. Organisation de l'action</b>	
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>
CREA	Association d'usagers (Association de la Forêt de Roumare, CODEF), Fédération de Randonnée Pédestre, écoles, communes...
<b>Partenaire(s)</b>	
ONF, CRPF, Communes, entreprises privées...	

<b>3. Conditions de mise en œuvre de l'action</b>					
	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Manifestation de ramassage de déchets	Récurrente	Sensibilisation	500 €	CREA (100%)	2010-2013
Opération Forêts Propres	Récurrente	Sensibilisation	500 €	CREA (100%)	2010-2013

<b>4. Pilotage opérationnel de l'action</b>
<b>Indicateur de suivi</b>
<b>Nombre d'opérations réalisées</b> <b>Nombre de participants par opération</b> <b>Quantité de déchets récoltés</b>
<b>Difficultés prévisibles</b>

## **Thème : Education à l'Environnement**

### **N° et Intitulé de l'action : Educ2 – Préserver le bien être en forêt**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

On vient en forêt pour trouver du calme, prendre le temps d'une balade en famille, découvrir la nature...

Toutefois, ces dernières années des sources de nuisances notamment sonores se sont développées dans ce milieu. En effet, il n'est pas rare de croiser des engins motorisés et notamment des quads en forêt. On y organise également parfois des raves party ou autre rassemblement illégal et source de gêne pour les promeneurs.

En plus d'être interdits en forêt, ces actes peuvent être sources de danger notamment les quads à cause de la vitesse à laquelle ils se déplacent.

Ce problème est bien identifié par les forces de police ainsi que les propriétaires forestiers. Toutefois, il semble difficile à résoudre puisqu'il est nécessaire pour verbaliser les contrevenants de les attraper en flagrant délit.

Cette action vise donc à recenser les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour limiter ce type de présence en forêt. On peut citer par exemple :

- L'organisation d'opérations « anti engins motorisés » ;
- L'édition de brochures d'information sur la problématique des engins motorisés ;
- L'organisation lors de manifestation sur la forêt de stands « sécurité » pour expliquer les réels problèmes qu'on peut rencontrer en forêt ainsi que les interdictions existantes ;
- La création de panneaux d'information spécifiques rappelant les interdictions existantes en forêt ainsi que les peines encourues en cas de non respect de cette interdiction (panneaux dont les sites d'implantation devront au préalable être définis en fonction des problématiques existantes) ;
- L'utilisation des journaux municipaux pour communiquer sur les interdictions mais aussi sur les opérations « coups de poings » organisées ;
- La mise en place d'une brigade équestre en forêt pour assurer une présence sécurisante, informer le public et concilier les usages

La question du manque de lieux dédiés à ce type de pratique peut également être posée dans cette fiche sans qu'une réponse concrète ait été identifiée.

##### **Objectif(s)**

**Améliorer la connaissance du public sur les vrais problèmes de sécurité existants en forêt**

**Limiter la présence des engins motorisés en forêt**

## 2. Organisation de l'action

Maître(s) d'ouvrage	Maître(s) d'œuvre
ONF, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, les pompiers, Département de Seine-Maritime, les communes, les propriétaires privés...	
Partenaire(s)	
CREA, associations d'usagers, DREAL...	

## 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Identification des zones à enjeux en matière de nuisances en forêt	Nouvelle	Cartographie	A déterminer	ONF, Gendarmerie, Police, Pompiers, communes	
Organiser des opérations anti engins motorisés en forêt	Nouvelle		Temps humain	Préfecture, Gendarmerie, Police, ONF, Département	
Editer une brochure d'information sur la problématique des engins motorisés	Nouvelle	Publication	A déterminer	Brochure existante notamment au niveau de la DREAL – A rééditer	
Organiser des stands « sécurité » pour expliquer les réels problèmes qu'on peut rencontrer en forêt	Nouvelle	Communication	A déterminer		
Mise en place d'une brigade équestre chargé de patrouiller dans les forêts de la CFT	Nouvelle		A déterminer		

Créer des panneaux d'information spécifiques aux problématiques d'engins motorisés	Nouvelle	Communication			
--	----------	---------------	--	--	--

#### 4. Pilotage opérationnel de l'action

##### Indicateur de suivi

**Nombre d'opérations anti-engins motorisés réalisées/ Nombre d'engins motorisés verbalisés à l'occasion de celles-ci**

**Nombre d'exemplaires de la brochure sur les engins motorisés diffusés**

**Nombre de stands « sécurité » organisés**

**Nombre d'article sur le sujet paru**

**Présence de la brigade équestre/ constats effectués en matière d'incivilités**

##### Difficultés prévisibles

--

## **Thème : Education à l'environnement**

### **N° et Intitulé de l'action : Educ3 – Organisation d'actions d'éducation à l'environnement sur la forêt pour les scolaires et les périscolaires**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action vise à rassembler tous les projets d'éducation à l'environnement touchant les publics scolaires et périscolaires et abordant de près ou de loin le domaine forestier.

Elle fait également référence aux aides financières existantes pour développer ce type de projets (aides attribuées par l'Etat dans le cadre de l'opération « A l'école de la Forêts », aides fournies par les communes selon des dispositifs variables (ex : ville de Rouen et de Grand-Couronne)).

Ces projets seront notamment liés :

- au fonctionnement des Maisons des Forêts qui ont notamment pour fonction d'accueillir les publics scolaires et périscolaires pour la réalisation d'animations choisies parmi un programme établi avec l'éducation nationale ;
- au fonctionnement de la Maison Forestière d'Orival qui a notamment pour fonction d'accueillir les publics scolaires et périscolaires en toute autonomie mais avec le prêt possible d'outils pédagogiques et l'utilisation de parcours pédagogiques existants.
- au fonctionnement d'autres structures du type gîte du Valnaye, MJC d'Elbeuf, Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie, Maison de la Chasse et de la nature... qui organisent également des actions dans ce domaine.

Pour organiser des actions dans ce domaine il semble également important de proposer :

- des produits plus complets aux enseignants et/ou animateurs de centres de loisirs comme par exemple des classes vertes de plusieurs jours,
- des formations sur le domaine de la forêt ainsi que sur l'utilisation des différents outils existants visant à développer ce type d'actions... Ces formations pourraient être multi partenariales.

##### **Objectif(s)**

**Améliorer l'offre existante en matière d'éducation à l'environnement afin de permettre une meilleure appropriation du milieu forestier par le public scolaire et périscolaire**

**Améliorer les informations visant à mieux connaître le milieu forestier et faire comprendre aux enfants que la forêt est un espace qu'il convient de protéger et de maintenir propre pour en sauvegarder toutes les richesses (responsabilisation et appropriation)**

**Faire découvrir aux enfants toutes les richesses et diversités qu'offrent les massifs de la CFT ainsi que les rôles de la forêt**

<b>2. Organisation de l'action</b>	
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>
CREA, Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime, Association VISITER, Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie, MJC d'Elbeuf...	CREA, Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime, Association VISITER, Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie, MJC d'Elbeuf, CARDERE...
<b>Partenaire(s)</b>	
ONF, communes, DRAAF...	

<b>3. Conditions de mise en œuvre de l'action</b>					
	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente ...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Mise en œuvre du programme pédagogique de la Maison des Forêts pour les scolaires et les périscolaires	Récurrente	Animation	291 000 € (coût de fonctionnement global de la Maison des Forêts)	CREA (service environnement) Participation financière des écoles (100 € /jours ou 80€/1/2 journée)	2010-2013
Organisation de journées de l'environnement dans les communes de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise	Récurrente	Animation	7 éco ambassadeurs à plein temps	CREA (service éducation à l'environnement)	2010-2013

Développer la communication autour de l'opération « A l'école de la Forêt » menée par la DRAAF	Récurrente	Communication	2000 €/an	CREA (100%) (bonification des projets labélisés sur le territoire)	2010-2013
Organisation d'animations pour les périscolaires dans le cadre « des ateliers du mercredi »	Récurrente	Animation	A déterminer	CREA (service culture)	2010-2013
Utilisation de la Maison Forestière d'Orival	Récurrente	Animation	A déterminer	CREA (100%)	2010-2013
Fonctionnement du club CPN de la MJC d'Elbeuf	Récurrente	Animation			2010-2013
Utilisation du produit ONF « Enquête des secrets de la forêt » par l'association du gîte du Valnaye pour les CM1/CM2 de Canteleu	Nouvelle	Animation	20 000 €	Caisse d'épargne 10 000€ Gîte du Valnaye (3 300 €) CREA (3 300 €) Ville de Canteleu ( ?)	2010
Proposer des classes vertes sur le domaine de la forêt	Nouvelle	Animation			2010-2013
Programme d'animation du Département de Seine Maritime sur les ENS (animation au bois du Roule par le CSNHN)	Récurrente	Animation		CG 76	2010-2013

Programme d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable de la Fédération Départementale des chasseurs	Récurrente	Animation	200 € pour une animation à la journée	Fédération Départementale des chasseurs de Seine-Maritime (animations gratuites en 2009)	2010-2013
Organiser des formations pour les enseignants et les animateurs de centre de loisirs visant à connaître et mieux utiliser les outils existants pour sensibiliser les enfants au milieu forestier	Nouvelle	Animation	(formation sur l'utilisation de la Maison Forestière d'Orival) 1700 € /an		2010-2013

#### 4. Pilotage opérationnel de l'action

##### Indicateur de suivi

**Nombre de journées de l'environnement organisées sur une thématique liée à la forêt**

**Nombre d'écoles aidées dans le cadre du dispositif « A l'école de la Forêt »**

**Nombre d'écoles aidées dans le cadre de dispositifs communaux**

**Nombre d'enfants touchés par des actions sur l'éducation à l'environnement sur le domaine de la forêt au sens large**

**Nombre d'écoles participantes aux appels à projet lancés sur la forêt**

**Nombre de « classe verte » organisée**

**Nombre de cession de formation organisée/ Participation à ces cessions**

##### Difficultés prévisibles

## **Thème : Education à l'environnement**

### **N° et Intitulé de l'action : Educ4 – Organisation d'actions d'éducation à l'environnement sur la gestion durable de la forêt pour le grand-public**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

Cette action vise à rassembler tous les projets d'éducation à l'environnement touchant le grand-public et abordant de près ou de loin le domaine forestier. Elle concerne notamment le fonctionnement des Maisons des Forêts. En effet, ces structures sont ouvertes notamment le week-end pour accueillir le grand public en lui proposant des expositions, des films, de l'information, des événementiels, des ateliers, des sorties... Ces structures fonctionnent grâce aux animateurs de la CREA mais aussi grâce à de nombreux partenaires qui ont accepté de s'investir dans ce projet (ONF, CARDERE, Ludokiosque, ELATER, DRAC, AREHN, CAUE, le lycée horticole et forestier de Mesnières-en-Bray...).

La Maison forestière d'Orival sera également intégrée dans ce dispositif d'éducation à l'environnement pour le grand public.

Elle peut également concerner les initiatives locales en la matière de la part des communes, associations... On peut citer pour exemple l'organisation du festival animalier de la fédération des chasseurs de Seine-Maritime (animations sur les prédateurs des bois notamment), l'organisation par la SESNE d'animations nature notamment du coté d'Orival, le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie qui organise des visites commentées du bois du Roule à la demande du Département...

En matière d'organisation d'actions d'éducation à l'environnement sur la forêt pour le grand-public, il peut être intéressant de mélanger les disciplines. On peut citer pour exemple le développement d'actions « nature » pour le public sportif.

Quelque soit les initiatives développées dans cette action, celles-ci devront veiller à prendre en compte au mieux la problématique de l'accessibilité pour tous.

##### **Objectif(s)**

**Améliorer l'offre existante en matière d'éducation à l'environnement afin de permettre une meilleure appropriation du milieu forestier par le grand-public**

**Améliorer les informations visant à mieux connaître le milieu forestier afin de faire comprendre que la forêt est un espace qu'il convient de protéger et de maintenir propre pour en sauvegarder toutes les richesses (responsabilisation et appropriation)**

**Faire découvrir toutes les richesses et diversités qu'offrent les massifs de l'agglomération**

**Fédérer le partenariat en matière d'éducation à l'environnement sur le domaine de la forêt**

<b>2. Organisation de l'action</b>	
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Maître(s) d'œuvre</b>
CREA, Fédération départementale des chasseurs de Seine-Maritime, SESNE, Département de Seine-Maritime...	CREA, Fédération départementale des chasseurs de Seine-Maritime, SESNE, CSNHN...
<b>Partenaire(s)</b>	
ONF, CARDERE, Ludokiosque, ELATER, DRAC, AREHN, CAUE, le lycée horticole et forestier de Mesnières-en-Bray, Gîte du Valnaye...	

<b>3. Conditions de mise en œuvre de l'action</b>					
	<b>Nature de l'action</b> (CFT1, nouvelle, récurrente...)	<b>Domaine de l'action</b> (étude, travaux, communication...)	<b>Estimation du coût global</b>	<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	<b>Date prévue de réalisation de l'action</b>
Mise en œuvre d'un programme d'activités annuel pour le grand-public dans les Maisons des Forêts	Récurrente	Animations	Compris dans le montant global de la Maison des Forêts	CREA (100%)	
Réalisation d'événementiels autour des Maisons des Forêts ou sur d'autres sites forestiers pour le grand-public	Récurrente	Animations	Compris dans le montant global de la Maison des Forêts	CREA (100%)	3 événementiels par an
Organisation du festival animalier de la fédération des chasseurs de Seine-Maritime	Nouvelle	Animations	25 000 €	Fédération des chasseurs de Seine-Maritime (accueil de 1600 élèves en 2009 sur 4 jours)	2010-2013

#### **4. Pilotage opérationnel de l'action**

##### **Indicateur de suivi**

**Nombre d'activités proposées pour le grand-public dans les Maisons des Forêts**  
**Fréquentation des activités proposées pour le grand-public dans les Maisons des Forêts**  
**Fréquentation des événementiels**

##### **Difficultés prévisibles**

**Maintenir le partenariat existant autour du réseau des Maisons des Forêts**

## **Thème : Education à l'environnement**

### **N° et Intitulé de l'action : Educ5 – Création d'outils pédagogiques autour de la forêt**

#### **1. Présentation de l'action**

##### **Description et étapes clefs**

L'objet de cette action est de recenser toutes les initiatives des porteurs de projet locaux en matière de création d'outils pédagogiques autour de la forêt. Ces outils pédagogiques peuvent revêtir la forme de malles pédagogiques, livrets, panneaux d'information, sentiers d'interprétation... Leur création sera présentée ici seulement si les outils pédagogiques créés ont vocation à être diffusés.

Cette action pourra également aboutir à des réflexions quant à la mutualisation de ces outils (communication sur leur existence, duplication éventuelle, dispositif de prêt, téléchargement des contenus, création de formation globales sur les outils existants et leur fonctionnement...).

Les publics en difficultés ne devront pas être oubliés dans cette action (outils pédagogiques spécifiques aux malvoyants...).

##### **Objectif(s)**

**Développer les outils pour sensibiliser le public à la connaissance et aux problématiques de la forêt**

#### **2. Organisation de l'action**

##### **Maître(s) d'ouvrage**

CREA

##### **Maître(s) d'œuvre**

##### **Partenaire(s)**

ONF, CARDERE, associations de personnes handicapées ...

### 3. Conditions de mise en œuvre de l'action

	Nature de l'action (CFT1, nouvelle, récurrente...)	Domaine de l'action (étude, travaux, communication ...)	Estimation du coût global	Contribution respective des partenaires financiers	Date prévue de réalisation de l'action
Création d'une malle pédagogique sur la sylviculture			Estimation intégrée au coût de fonctionnement global de la Maison des Forêts	CREA (100%) (fabrication CARDERE)	2010

### 4. Pilotage opérationnel de l'action

#### Indicateur de suivi

#### Nombre d'outils pédagogiques créés

**Publics touchés par ces outils (diffusion des plaquettes, brochures... ou utilisation des autres types d'outils (emprunt des expositions, des malles pédagogiques...))**

**Publics touchés par les outils déjà existants (comme par exemple les malles pédagogiques de la CREA)**

#### Difficultés prévisibles